Le système politico-administratif de l'Allemagne

L'exemple du Bade-Wurtemberg

Euro-Institut

Villa Rehfus, Rehfusplatz 11
D-77694 Kehl

Tél. +49 (0) 7851 7407-0
Fax. +49 (0) 7851 7407-33

www.euroinstitut.org
info@euroinstitut.org

Mars 2018

© Euro-Institut - Tous droits réservés

Sommaire

Vue d'ensemble **4**

Carte administrative de la République fédérale d'Allemagne 5

Densité de la population en Allemagne 7

Organisation administrative de l'Allemagne 8

L'État féderal (Bund) et les États fédérés (Länder) **9**

La répartition des compétences entre la Fédération et les Länder 10

La répartition des compétences législatives entre la Fédération et les Länder 11

La répartition des compétences législatives entre la Fédération et les Länder 12

Les institutions de la République fédérale d'Allemagne 13

Président de la République fédérale d'Allemagne – Bundespräsident 14

Gouvernement fédéral - Bundesregierung 15

Cour constitutionnelle fédérale - Bundesverfassungsgericht 16

Le Bundestag 17

Le Bundesrat 17

Les enjeux d'actualité du fédéralisme 18

Structure d'un Land : le Bade-Wurtemberg **19**

Carte administrative du Bade-Wurtemberg 20

Les institutions du Land de Bade-Wurtemberg 21

Organisation administrative du Land de Bade-Wurtemberg 2016-2021 22

La réforme administrative de 2005 23

Légende pour les organigrammes « organisation simplifiée après 2005 » 24

Organisation simplifiée de l'administration du Land après la réforme 25

Organisation du Regierungspräsidium de Freiburg après la réforme 26

Les collectivités territoriales : Kreise et Gemeinden (communes) 27

Organes du Kreis (Exemple du Bade-Wurtemberg) 28

Compétences des Landkreise (exemple du Bade-Wurtemberg) 29

Organisation de l'administration du Ortenaukreis 30

Les communes (Gemeinden) 31

Communes et nombre d'habitants en Allemagne 33

Les types des communes suivant la taille 34

Les missions des communes 35

Organisation de l'administration de la Ville de Kehl 36

Modèle d'organisation communale d'Allemagne du sud (Süddeutsche Ratsverfassung) 37

Les organes de la commune en Allemagne du Sud 38

Position du Maire en France et en Allemagne 39

Les fusions de communes 40

Coopération intercommunale (Zwischengemeindliche Zusammenarbeit) 41

Coopération entre collectivités 42

Les autorités de contrôle des actes des communes (exemple du Bade-Wurtemberg) 43

Les finances publiques 44

Système de péréquation financière primaire 45

Répartition des recettes fiscales d'après l'article 106 de la Loi fondamentale 46

Les finances des collectivités au Bade-Wurtemberg 47

La fonction publique 48

La fonction publique en Allemagne 49

Répartition des effectifs de la fonction publique en Allemagne 2012 et 2015 50

Statut juridique des agents publics 51

La formation pour la fonction publique 52

Quelques sites internet pour aller plus loin 53

I.

Vue d‘ensemble

Carte administrative de la République fédérale d'Allemagne

Les 16 Länder allemands

Population totale: 82,2 millions

Superficie : 357 127 km^2

Sources :
Carte: http://www.weltkarte.com/europa/deutschland/bundeslaender.htm (Public domain) / Chiffres : Statistisches Bundesamt, 2015

Nombre d'habitants par Land

Land	Millions d'hab.	Capitale du Land
Bade-Wurtemberg	10,9	Stuttgart
Basse-Saxe	7,9	Hanovre
Bavière	12,8	Munich
Berlin	3,5	
Brandenbourg	2,5	Potsdam
Brême	0,7	
Hambourg	1,8	
Hesse	6,2	Wiesbaden
Mecklembourg-Poméranie occidentale	1,6	Schwerin
Rhénanie du Nord-Westphalie	17,9	Düsseldorf
Rhénanie-Palatinat	4,0	Mayence
Saare	1,0	Sarrebruck
Saxe	4,1	Dresde
Saxe-Anhalt	2,2	Magdebourg
Schleswig-Holstein	2,9	Kiel
Thuringe	2,2	Erfurt

Source: Statistisches Bundesamt, Statistikportal 2015

Chiffres de l'année 2015

Population totale : **82,2 millions**

Hommes : 40,5 millions
Femmes : 41,7 millions

Etrangers : 8,7 millions
Citoyens de l'UE : 4,0 millions

Français : 118 000

Population active : 43,4 millions
Service public : 4,65 millions

PIB (2016) : 3 133,9 milliards d'euros
Revenu national net : 3 198,7 milliards d'euros

Densité de la population en Allemagne

Nombre d'habitants / km²

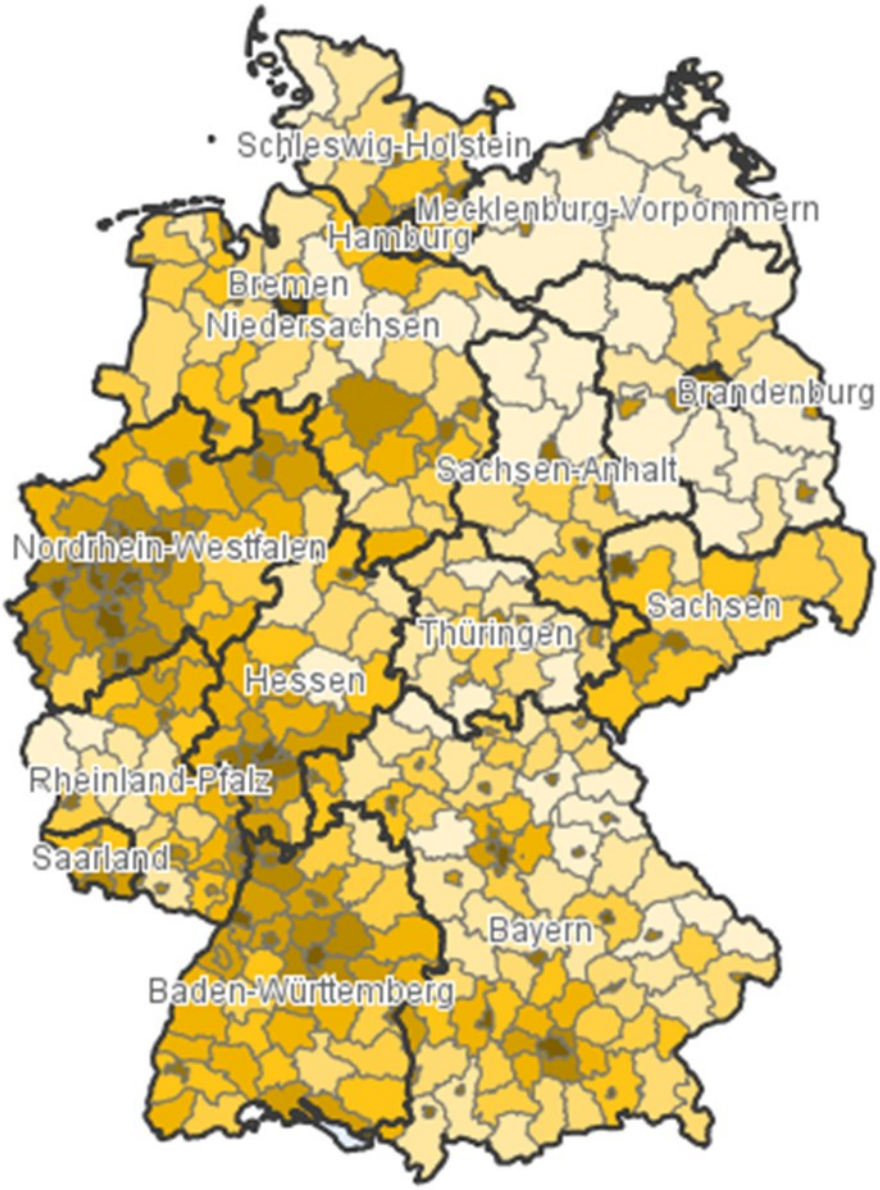

Farbe	Wert [Anzahl]	Anzahl
	38,1 bis unter 84,6	40
	84,6 bis unter 107,3	41
	107,3 bis unter 127,0	40
	127,0 bis unter 155,3	40
	155,3 bis unter 199,2	40
	199,2 bis unter 280,2	40
	280,2 bis unter 478,6	40
	478,6 bis unter 868,1	41
	868,1 bis unter 1.509,0	40
	1.509,0 bis 4.435,7	40

Source :
Statistische Ämter des Bundes und der Länder, année 2015

Organisation administrative de l'Allemagne

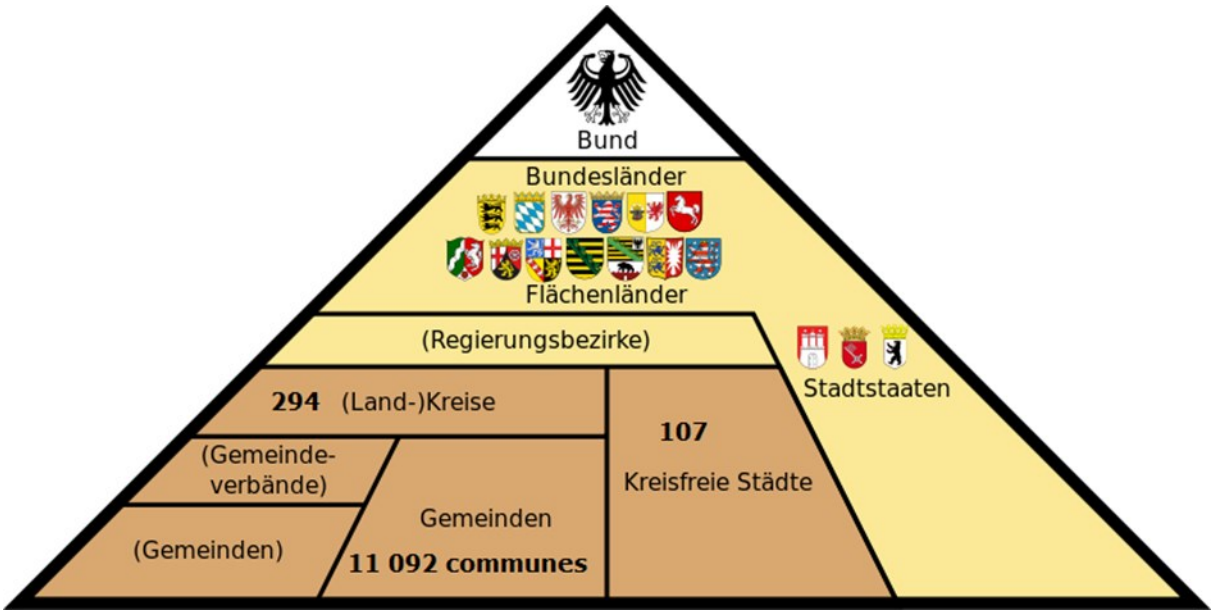

Bund (État fédéral)

Institutions au niveau de la République fédérale.
Constitution = loi fondamentale (Grundgesetz)

Land (État fédéré)

Les 16 Länder disposent de leurs propres constitutions et institutions. Ils sont compétents sur un grand nombre de sujets. Les Flächenländer couvrent une région, les 3 Stadtstaaten une grande ville (Brême Berlin et Hambourg).

Regierungsbezirke

Unité territoriale d'administration déconcentrée du Land, non systématique en Allemagne.

(Land-)kreis

Administration qui est simultanément l'échelon inférieur de l'administration du Land et collectivité locale. Elle peut s'appeler Kreisverwaltung ou Landratsamt.

Gemeinde (Commune)

La commune se situe au premier échelon de l'organisation politico-administrative. Dans certains Länder, les communes se regroupent au niveau intercommunal pour remplir des missions en commun dans des Gemeindeverbände.

II.

L'État fédéral (Bund) et les États fédérés (Länder)

La répartition des compétences entre la Fédération et les Länder

<table>
<tr><th>POUVOIR LEGISLATIF</th><th>POUVOIR ADMINISTRATIF</th><th>POUVOIR JUDICIAIRE</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Fédération

(Bund)</td><td>Fédération

(Bund)</td><td rowspan="2">Au niveau fédéral :

Cour constitutionnelle fédérale :
Bundesverfassungsgericht

Les 5 Cours suprêmes fédérales :

Cour de cassation (Civil/Pénal) :
Bundesgerichtshof
Cour fédérale administrative :
Bundesverwaltungsgericht
Cour fédérale des finances :
Bundesfinanzhof
Cour fédérale des Affaires sociales:
Bundessozialgericht
Cour fédérale du travail:
Bundesarbeitsgericht</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Etats fédérés

(Länder)

et collectivités territoriales

(Gemeinden et Kreise)</td></tr>
<tr><td>Etats fédérés

(Länder)</td><td>Au niveau de chaque Land :

Tribunaux du Land
(1ère et 2ème instance)</td></tr>
</table>

La répartition des compétences législatives entre la Fédération et les Länder

Extrait de la Constitution (Loi fondamentale) de la République fédérale d'Allemagne

Art. 30

« L'exercice des prérogatives étatiques et l'accomplissement des tâches de l'Etat incombent aux Länder, à moins que la présente **Loi fondamentale** n'en dispose autrement ou n'admette un autre règlement. »

Art. 31

« Le droit fédéral prime sur le droit de Land. »

Art. 70.1

« Le droit de légiférer appartient aux Länder dans la mesure où la présente **Loi Fondamentale** ne confère pas à la Fédération des pouvoirs de légiférer. »

Art. 71 et 73

Compétence législative exclusive de la Fédération
Exemples : Politique étrangère, la défense, navigation aérienne, régime de passeport, immigration etc.

Art. 72 et 74

Compétence législative concurrente de la Fédération.
Les Länder ont le pouvoir de légiférer uniquement dans la mesure où la Fédération ne traite pas les mêmes objets par une loi.
Exemples : droit civil / droit pénal, droit économique et nucléaire, droit du travail, circulation routière, les traitements et pensions des fonctionnaires.

Art. 83

« Sauf disposition contraire prévue ou admise par la présente **Loi fondamentale,** les Länder exécutent les lois fédérales à titre de compétence propre. »

Art. 92

« Le pouvoir de rendre la justice est confié aux juges ; il est exercé par la Cour Constitutionnelle fédérale, par les cours fédérales prévues par la présente **Loi fondamentale** et par les tribunaux des Länder. »

La répartition des compétences législatives entre la Fédération et les Länder

Compétence législative <u>exclusive</u> de la Fédération **Art. 71 et 73 LF**	**Compétence législative <u>concurrente</u> de la Fédération.** **Art. 72 et 74 LF**	**Compétences législatives des <u>Länder</u>** **Art. 70 LF**
Exemples : Affaires étrangères Défense la nationalité, régime de passeport, immigration et extradition monnaie/ système monétaire gestion des frontières (police frontalière) et douane lutte contre le terrorisme transports aérien et ferroviaire (chemins de fer du Bund) la poste et les télécommunications protection du patrimoine culturel droit d'auteur et droit d'éditeur	*Exemples :* droit civil et droit pénal droit économique (industrie (minière, énergétique…)) et droit nucléaire droit de séjour droit du travail et droit foncier navigation et circulation routière traitements et pensions des fonctionnaires chasse et protection de la nature diplômes universitaires gestion des déchets et de la qualité de l'air logement et habitat	*Exemples :* **Le droit constitutionnel du Land** Organisation des pouvoirs publics Compétences des organes du Land **L'administration du Land** Organisation Règles générales de fonctionnement, p.ex. procédures administratives **L'enseignement et la culture** Enseignement scolaire et universitaire TV/Radio/Presse, médias • **La police** • **L'aménagement du territoire** • **L'urbanisme** • **Le droit des collectivités locales** (Le droit à l'organisation différente) • **La justice** (les tribunaux) • **Les sciences et la recherche** • **L'économie**

Les institutions de la République fédérale d'Allemagne

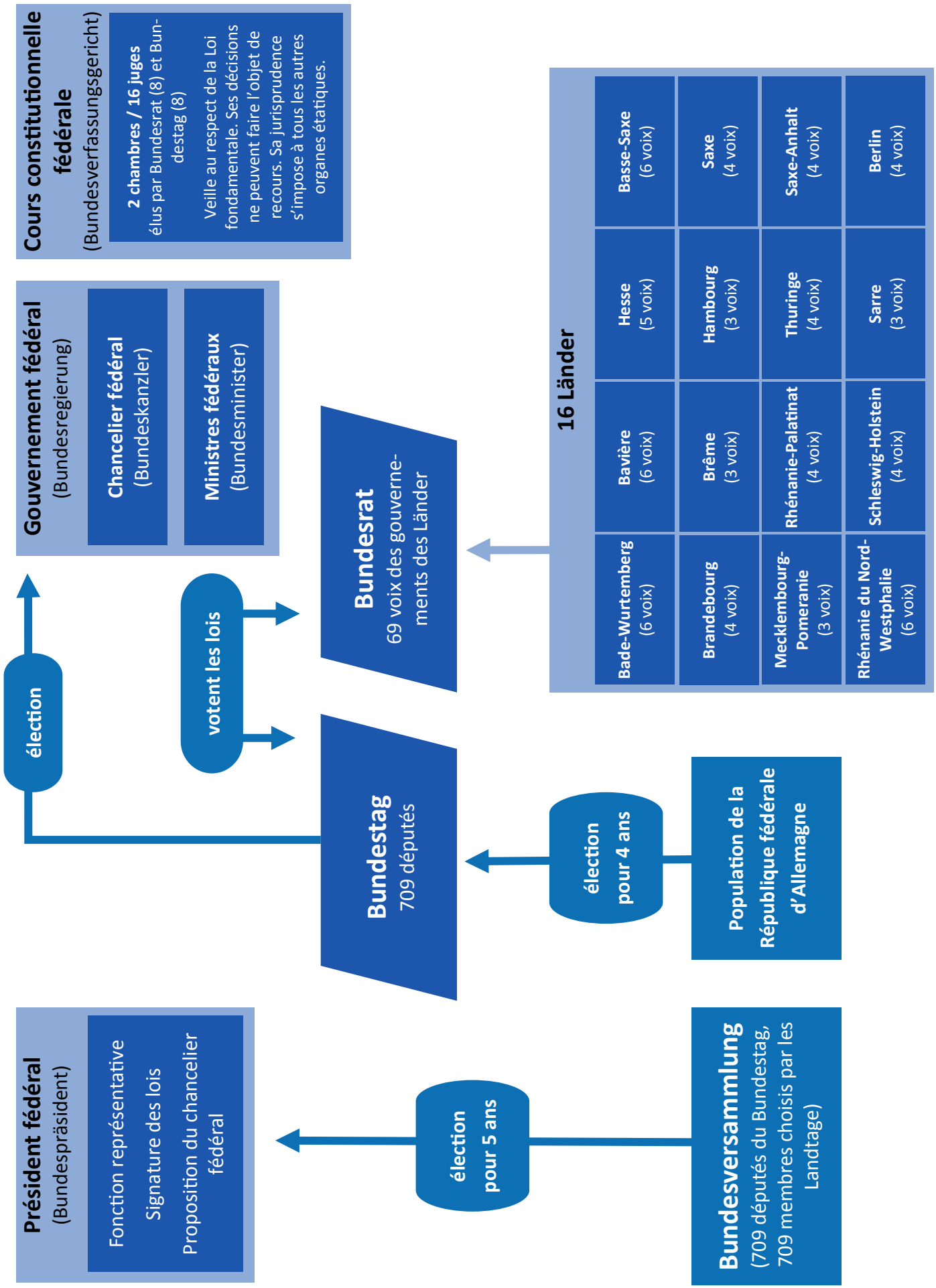

Président de la République fédérale d'Allemagne — Bundespräsident

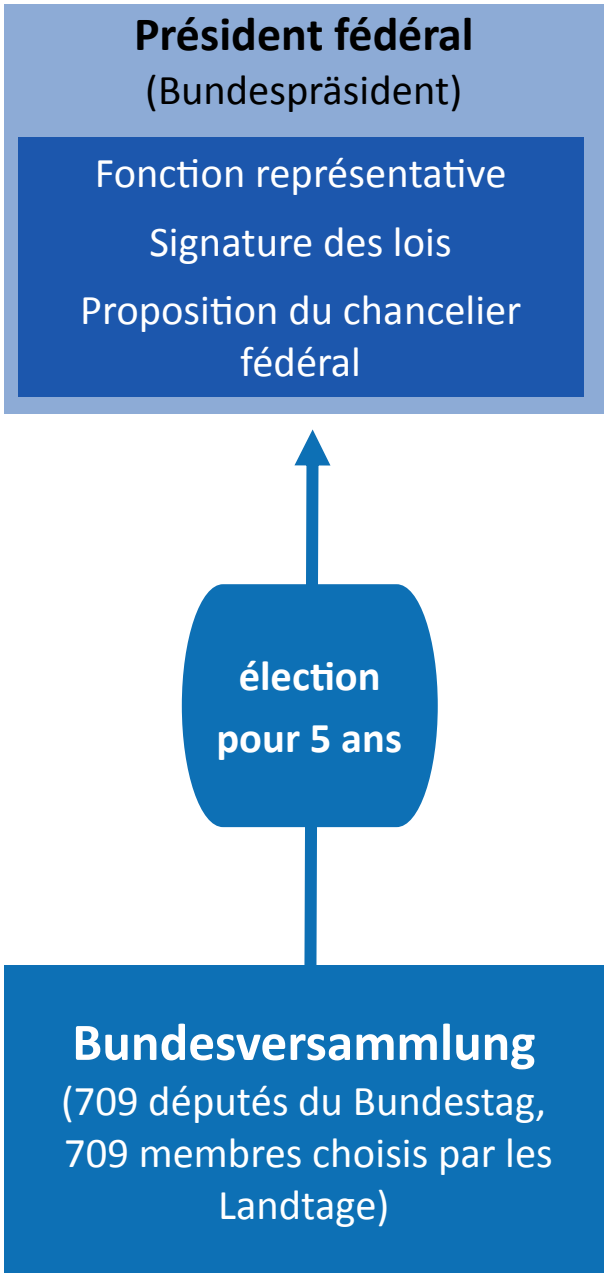

Gouvernement fédéral — Bundesregierung

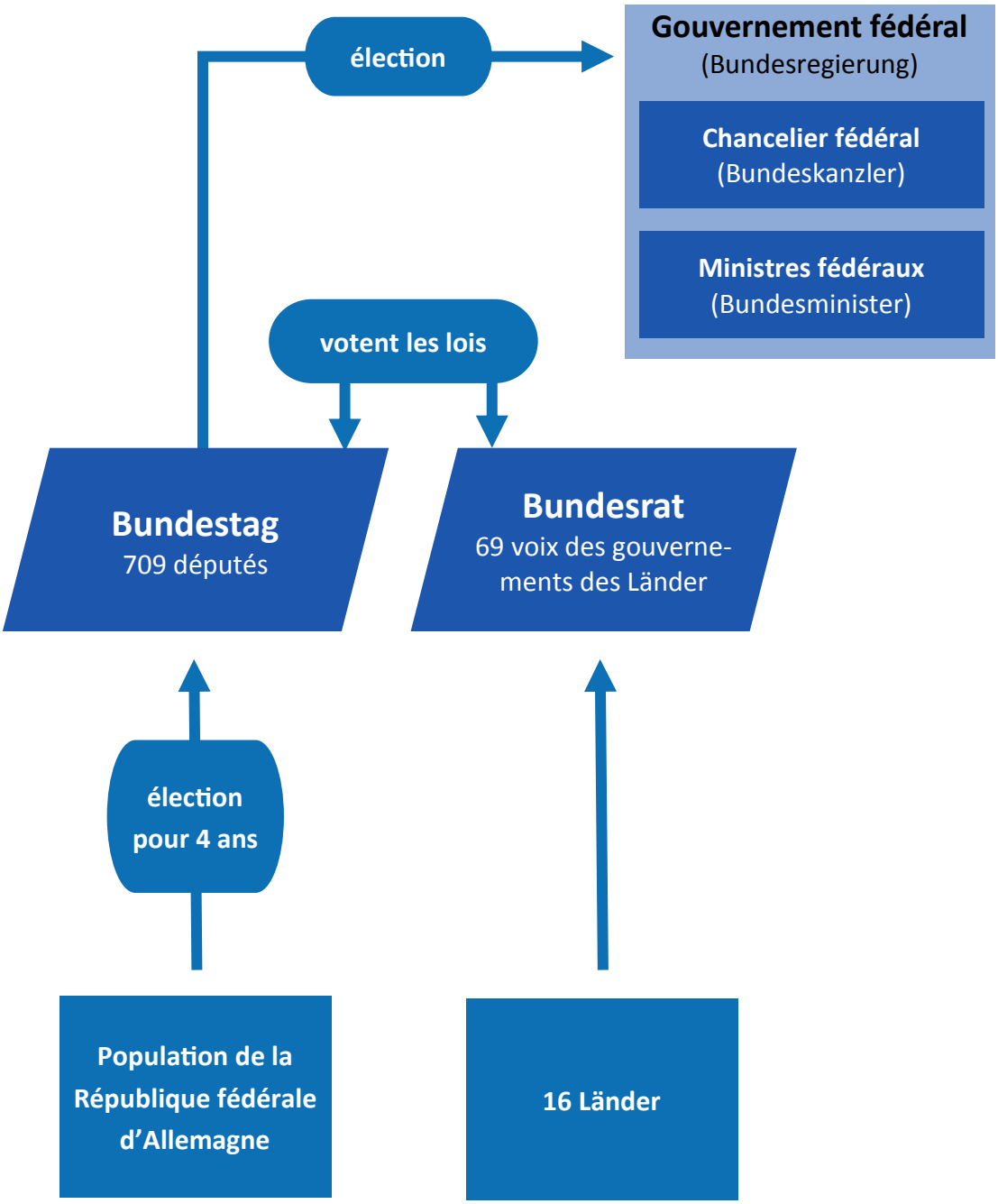

Cour constitutionnelle fédérale — Bundesverfassungsgericht

Cours constitutionnelle fédérale
(Bundesverfassungsgericht)

2 chambres / 16 juges
élus par Bundesrat (8) et Bundestag (8)

Veille au respect de la Loi fondamentale. Ses décisions ne peuvent faire l'objet de recours. Sa jurisprudence s'impose à tous les autres organes étatiques.

Le Bundestag

Le système politique allemand est un régime parlementaire. Le parlement joue un rôle central dans les processus décisionnels. Le parlement, appelé Bundestag, représente le peuple allemand. Il est le « centre décisionnel » de la démocratie représentative.

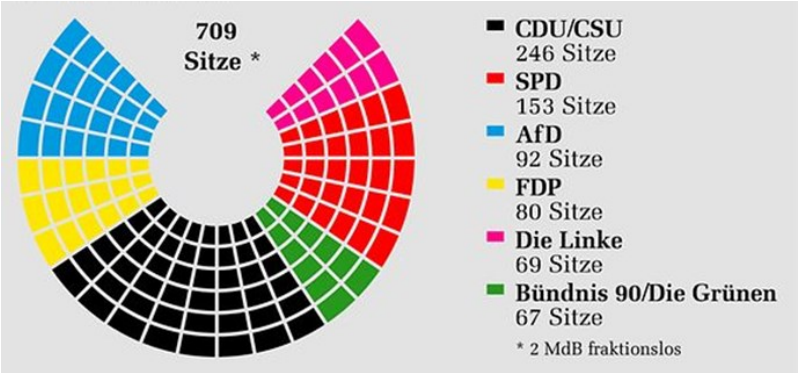

Dans le cadre de la démocratie parlementaire en Allemagne, il n'existe pas de séparation entre les pouvoirs exécutif et législatif, mais plutôt un dualisme entre le gouvernement avec la majorité parlementaire et l'opposition.

Le Bundestag est l'organe législatif le plus important, il vote le budget et élit le chancelier.

Les fonctions les plus importantes du Bundestag sont :

- fonction de vote
- législation
- contrôle du gouvernement et de l'administration
- participation aux activités de communication politique
- participation de l'opposition parlementaire

Nombre actuel de députés du 19e Bundestag : 709

Le Bundesrat

Le Bundesrat (la représentation des Länder au niveau fédéral)

Le Bundesrat est un organe constitutionnel de la Fédération. Il est composé de 69 représentants des gouvernements des Länder. Les gouvernements des Länder délèguent des représentants de l'exécutif ; il ne s'agit donc pas d'une assemblée d'élus.

Par le biais du Bundesrat, les Länder jouent un rôle très important dans le processus législatif au niveau fédéral. Le Bundesrat participe activement au processus législatif (initiative législative et droit de veto).

En ce qui concerne le processus législatif, il convient de différencier entre les lois dites « d'approbation » (Zustimmung) et « d'objection » (Einspruchsgesetz). Une loi d'approbation nécessite l'accord de la majorité des voix du Bundesrat. En ce qui concerne les lois d'objection, le Bundesrat peut exprimer son veto.

Sources :
Schmidt, Manfred G. : Das politische System Deutschlands, 2010, Bonn
Site internet du Bundestag : http://www.bundestag.de/bundestag/ (consulté en mars 2018)

Les enjeux d'actualité du fédéralisme

Quelques réaménagements dans la répartition des compétences (ex : 2006-2009) entre Bund et Länder, mais surtout enjeux financiers :

- plaintes devant la cour constitutionnelle de Karlsruhe tout au long de l'histoire contre les modalités de répartition et péréquation (Länderfinanzausgleich) des recettes aux Länder
- péréquation horizontale et verticale
- contrastes de richesse importants entre les Länder
- solidarité
- principe de subsidiarité
- rigueur budgétaire

Solidarpakt : pacte de solidarité

Les Länder les plus pauvres reçoivent du Bund des dotations supplémentaires (via une part de TVA). Le Bund prend en compte dans le calcul aussi des spécificités telles que le coût de l'administration par habitant dans les petits Länder. Mais surtout, le Solidarpakt II donne des moyens supplémentaires aux Länder de l'ex-RDA pour rattraper leur développement économique jusqu'en 2019. Cette différence entre l'Ouest et l'Est reste un problème plus de 20 ans après la réunification. Quelques discussions portent sur des fusions de Länder mais n'ont jamais débouché sur des décisions.

Schuldenbremse :

La limitation de l'endettement figure depuis 2009 dans la constitution.

L'objectif de la Schuldenbremse est la réduction de la dette publique ce qui signifie des réductions de budget pour le Bund et les Länder. Notamment, avec une période transitoire jusqu'en 2020, les Länder doivent équilibrer leurs budgets sans contracter de nouveaux emprunts structurels. Pour certains d'entre eux, cela les conduit à une situation financière très critique et à perdre toute marge de manœuvre. La réforme de 2009 a également prévu un fonds de désendettement pour 5 Länder de 800 millions d'euros (260 en Sarre) par an entre 2011 et 2019. Certains Länder ont transposé les mêmes mécanismes au niveau des collectivités territoriales. Si la conjoncture économique se dégrade fortement, les Länder gardent la possibilité de faire des investissements conjoncturels de relance de l'économie, financés par l'emprunt ou des investissements motivés par une situation de crise.

Finanzpakt – Finanzausgleich

La répartition des recettes entre le Bund et les Länder est réglée dans le Finanzpakt pour plusieurs années. En 2017, un nouvel accord financier pour 2019-2030 est sur le point d'être obtenu, au terme de négociations importantes avec le Bundesrat en 2016. Il doit encore être traduit dans la loi et la constitution. Le Bund va augmenter ses dotations aux Länder en contrepartie de compétences supplémentaires. Ainsi, les dotations de péréquation s'élèveront à 9,5 milliards d'euros annuels, avec une partie variable qui correspond à une part de la TVA. Le Bund va créer une entreprise pour contrôler l'ensemble des investissements sur le réseau autoroutier. Il pourra aussi intervenir plus dans le numérique. La cour des comptes fédérale et le conseil de stabilité (Stabilitätsrat) verront leur pouvoir de contrôle étendu sur les budgets des Länder. Enfin, il est prévu que le Bund puisse aider au financement des établissements scolaires dans les collectivités les plus pauvres.

Sources :
http://www.bundesfinanzministerium.de/Web/DE/Themen/Oeffentliche_Finanzen/Foederale_Finanzbeziehungen/foerderale_finanzbeziehungen.html
https://www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2016/10/2016-10-14-bund-laender-finanzen.html
https://www.bundesrat.de/DE/plenum/themen/finanzausgleich/finanzausgleich.html

III.

Structure d‘un Land : le Bade-Wurtemberg

Carte administrative du Bade-Wurtemberg

Kreise, Regierungsbezirke et Régions

Après la loi concernant la réforme des Kreise et la loi concernant les Regionalverbände entrées en vigueur le 1.1.1973

35 752 Km²

10,7 millions d'habitants

1101 communes

35 Landkreise

4 Regierungsbezirke

<u>Stadtkreise BW:</u>

Freiburg, Baden-Baden, Karlsruhe, Pforzheim, Mannheim, Heidelberg, Heilbronn, Ulm, Stuttgart

Les institutions du Land de Bade-Wurtemberg

selon la Constitution du 11 novembre 1953

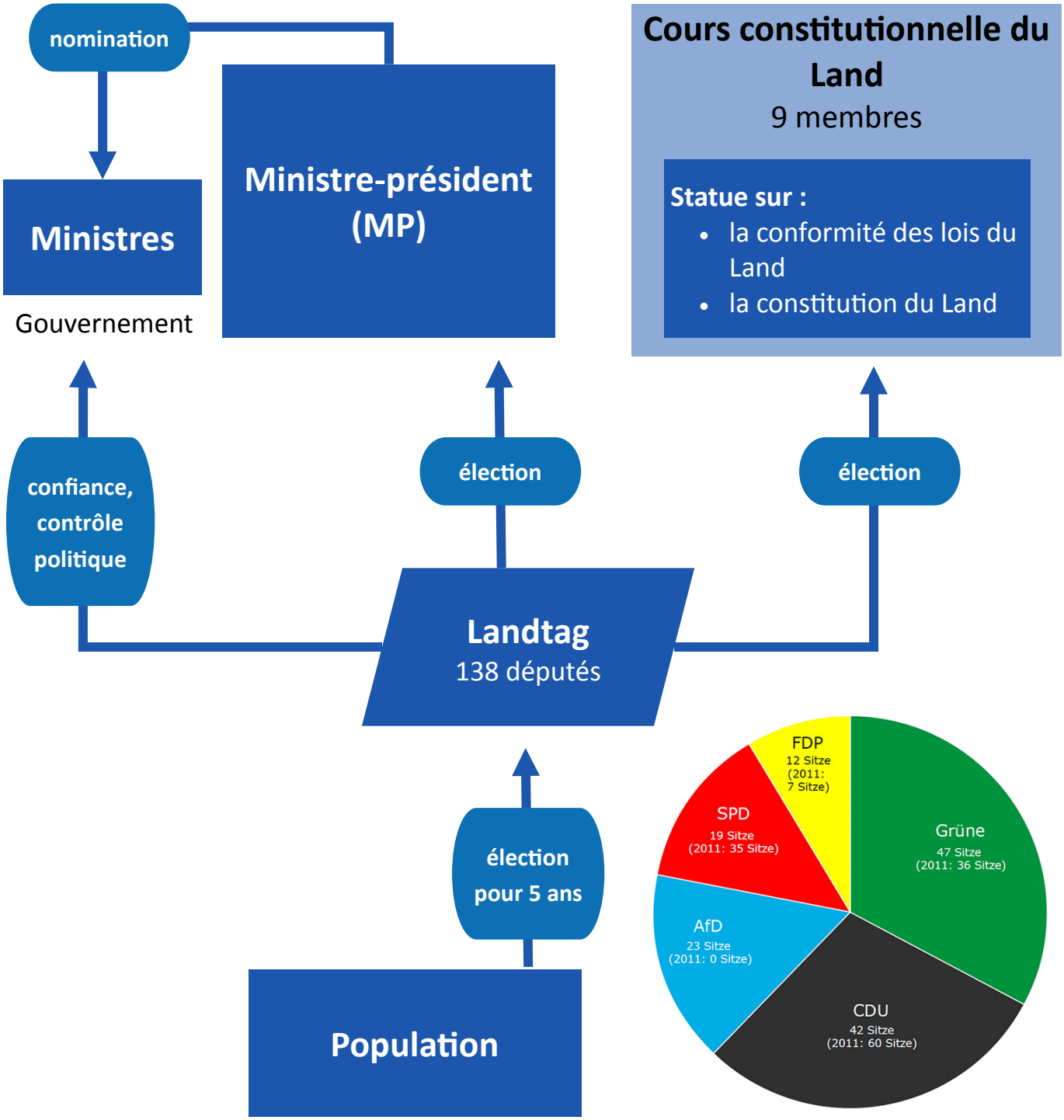

Sources :
http://www.landtagswahl-bw.de/ergebnis_landtagswahl_2016_bw.html

Organisation administrative du Land de Bade-Wurtemberg 2016-2021

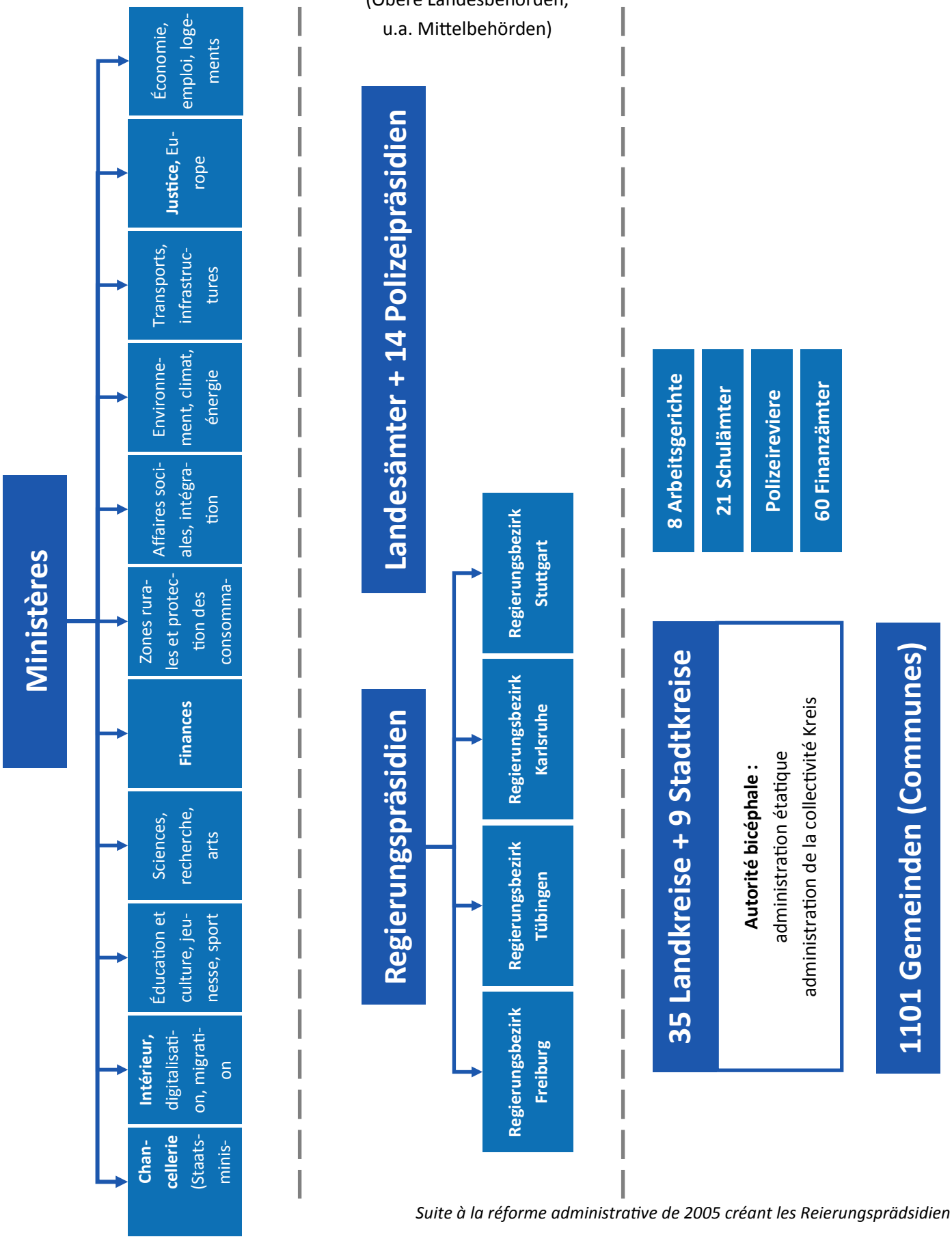

Suite à la réforme administrative de 2005 créant les Reierungsprädsidien

La réforme administrative de 2005

A - Les objectifs : moins de "bureaucratie" pour une administration moins coûteuse et plus efficace

Réduction des coûts

- Réduction des effectifs
- Pour ramener le niveau d'endettement du Land à zéro
- Economie de 100 millions € en 7 ans

Efficacité

- « Entbürokratisierung » (« dé-bureaucratisation »)
- organisation administrative simplifiée, plus transparente et plus proche des citoyens
- « guichet unique » pour régler une même affaire, coordination des services

B - Les solutions : une administration allégée, à la fois décentralisée et cohérente, pour une plus grande réactivité

Une administration plus déconcentrée

- Maintien des 3 niveaux (Ministères / niveau intermédiaire / niveau de proximité)
- Principe de subsidiarité dans la répartition des compétences
- Proximité et sentiment d'appartenance à un territoire
- Transferts de compétences des Ministères vers les niveaux inférieurs :
  - ⇒ Intégration dans les Regierungspräsidien au niveau du Bezirk des anciens services ministériels (ex : eaux, forêts, patrimoine, santé, inspection du travail…)
  - ⇒ Intégration dans les Landratsämter au niveau du Kreis (cadastres, réglementation routière, remembrement des terres…)

Ainsi, à titre d'exemple, le nombre d'agents au Regierungspräsidium de Freiburg passe de 550 à 2150, tandis que celui de l'Ortenaukreis évolue de 1100 à 1900 agents. Au total, ce sont environ 12 000 agents des « Sonderbehörden » qui sont concernés par ces changements.

Une administration plus cohérente

- Diminution du nombre d'administrations différentes (Sonderbehörden), mutualisations
- Fonction de coordination (Bündelung) des Regierungspräsidien et Landratsämter
- Transversalité entre politiques publiques
- E- administration

Une administration allégée

- Contrôle de gestion
- Inspiration du management privé
- Responsabilisation financière : Effizienzrendite (baisse progressive des compensations du Land pour les missions transférées, de 20 % en 7 ans)

Légende pour les organigrammes « organisation simplifiée après 2005 »

StM **Staatsministerium** (Services du Ministre-président)

IM **Innenministerium / Ministerium für Inneres, Digitaliserung und Migration** (Ministère de Intérieur, du numérique et des migrations)

LfV Landesamt für Verfassungsschutz (Direction du respect de la constitution)

LKA Landeskriminalamt (Direction centrale de la po lice judiciaire)

LPP Landespolizeipräsidiun (Direction centrale de la police)

PP Einsatz Polizeipräsidium Einsatz (CRS) Göppingen

PP Polizeipräsidien (Direction de la police – échelle régionale)

KM **Ministerium für Kultus, Jugend und Sport** (Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports)

MWK **Ministerium für Wissenschaft, Forschung und Kunst** (Ministère de la Science, de la Recherche et de la Culture)

Landesarchiv Archives du Land

BSZ Bibliotheksservice-Zentrum Baden-Württemberg (réseau des bibliothèques)

WM **Ministerium für Wirtschaft, Arbeit und Wohnung** (Ministère de l'Economie, de l'emploi et du logement)

MLR **Ministerium für Ländlichen Raum und Verbraucherschutz** (Ministère de l'Agriculture, des zones ru rales et de la protection des consommateurs)

LGL Landesamt für Geoinformation und Landentwicklung (direction centrale pour le SIG, le remembrement des terres et la topographie)

Forstdirektionen (Direction régionale des forêts) intégrées aux Regierungspräsidien

SM **Ministerium für Soziales und Integration** (Ministère des Affaires sociales et de l'intégration)

Lag Landesarbeitsgericht (« Tribunal des prud'hommes » du Land)

Landesgesundheitsamt (Direction régionale de l'hygiène et de la santé publique) et Landesversorgungsamt (Service régional des rémunérations et des pensions du Land) : intégrés au Regierungspräsidium Stuttgart

VM **Verkehrsministerium** (Ministère des Transports)

UVM **Ministerium für Umwelt, Klima und Energiewirt schaft (Ministère de l'Environnement, du climat et du secteur énergétique)**

LUBW Landesanstalt für Umweltschutz, Messungen und Naturschutz (Direction centrale pour l'environne ment, les analyses et la protection de la nature)

SAA Sonderabfallagentur BW (Agence des déchets spé ciaux)

Nationalpark Schwarzwald (Parc naturel régional de la Forêt Noire)

FM **Finanzministerium (Ministère des Finances)**

LBV Landesamt für Besoldung und Versorgung (Service des rémunérations et des pensions)

StaLA Statistisches Landesamt (Office pour les statistiques)

OFD Oberfinanzdirektion Karlsruhe (Direction financière et impôts)

JuM **Ministerium für Justiz und Europa** (Ministère de la Justice et des Affaires européennes)

OLG Oberlandesgericht (cour d'appel du droit civil, pénal et des affaires familiales)

VGH Verwaltungsgerichtshof Mannheim (sorte de Conseil d'Etat ou cour d'appel administrative)

LSG Landessozialgericht (cour d'appel pour les tribunaux des affaires sociales)

Au niveau des Land- und Stadtkreise

21 Schulämter (Inspection académique des écoles primaires et collèges)

Staatsarchive (Archives de l'Etat)

Vermessungsämter (Services du cadastre)

Forstämter (Services des Forêts)

Flurneuordnungsämter (Services du remembrement des terres)

Versorgungsämter (Services des rémunérations et des pensions)

Kurkliniken (Cliniques thermales)

Arbeitsgericht (« Tribunal des prud'hommes »)

Straßenbauämter (Services des ponts et chaussées)

Gewerbeaufsichtsämter (Services de l'inspection du travail)

Gewässerdirektion (Direction des Eaux)

Finanzämter (Services des impôts)

Landesbetrieb, Hochbau (Service des bâtiments et travaux publics)

Amtsgerichte (Tribunal d'instance)

Staatsanwaltschaften (Magistrat)

Verwaltungsgerichte (Tribunaux administratifs)

Sozialgerichte (Tribunaux pour les affaires sociales)

Notariate (Notaires)

Organisation simplifiée de l'administration du Land après la réforme

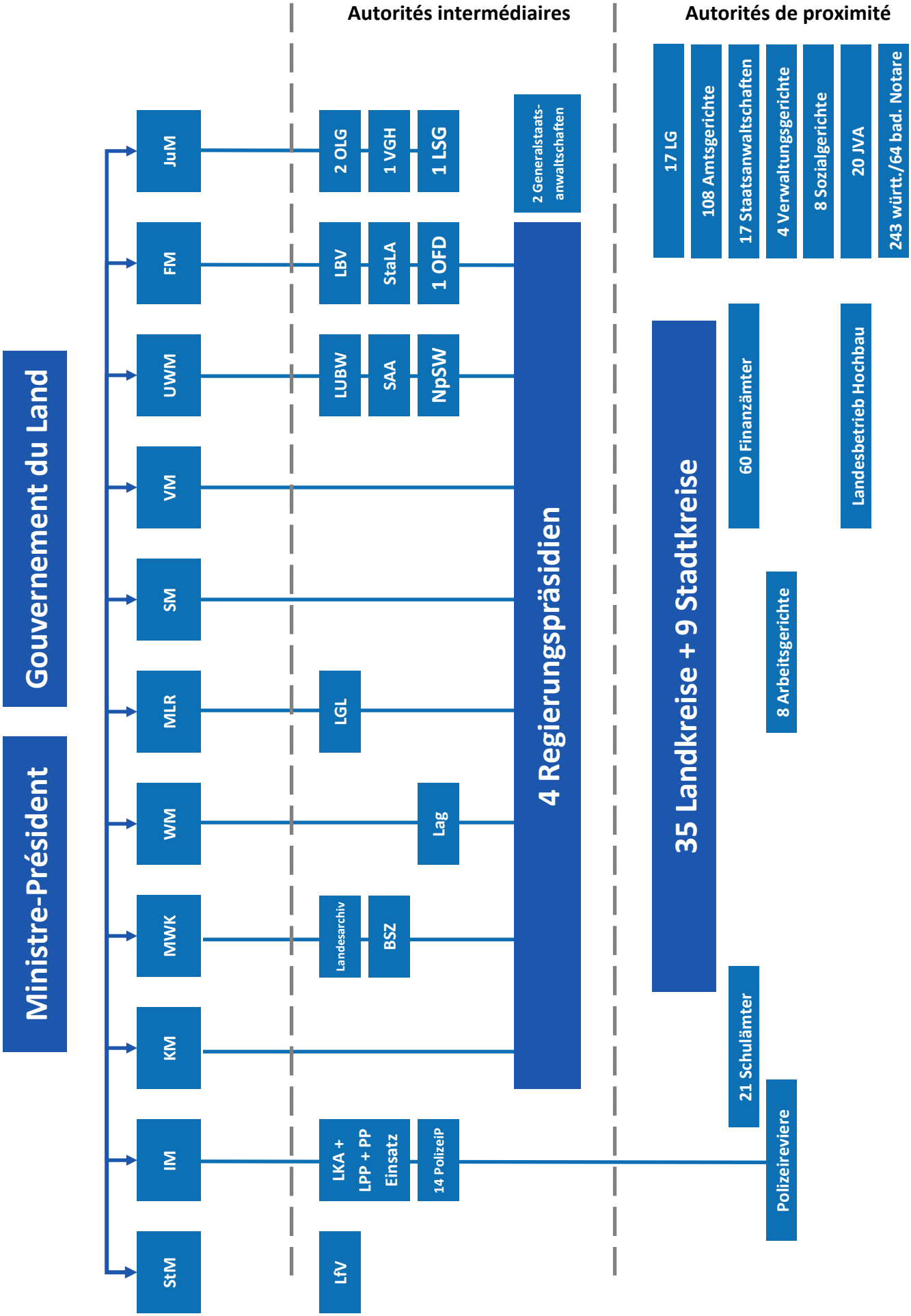

Organisation du Regierungspräsidium de Freiburg après la réforme

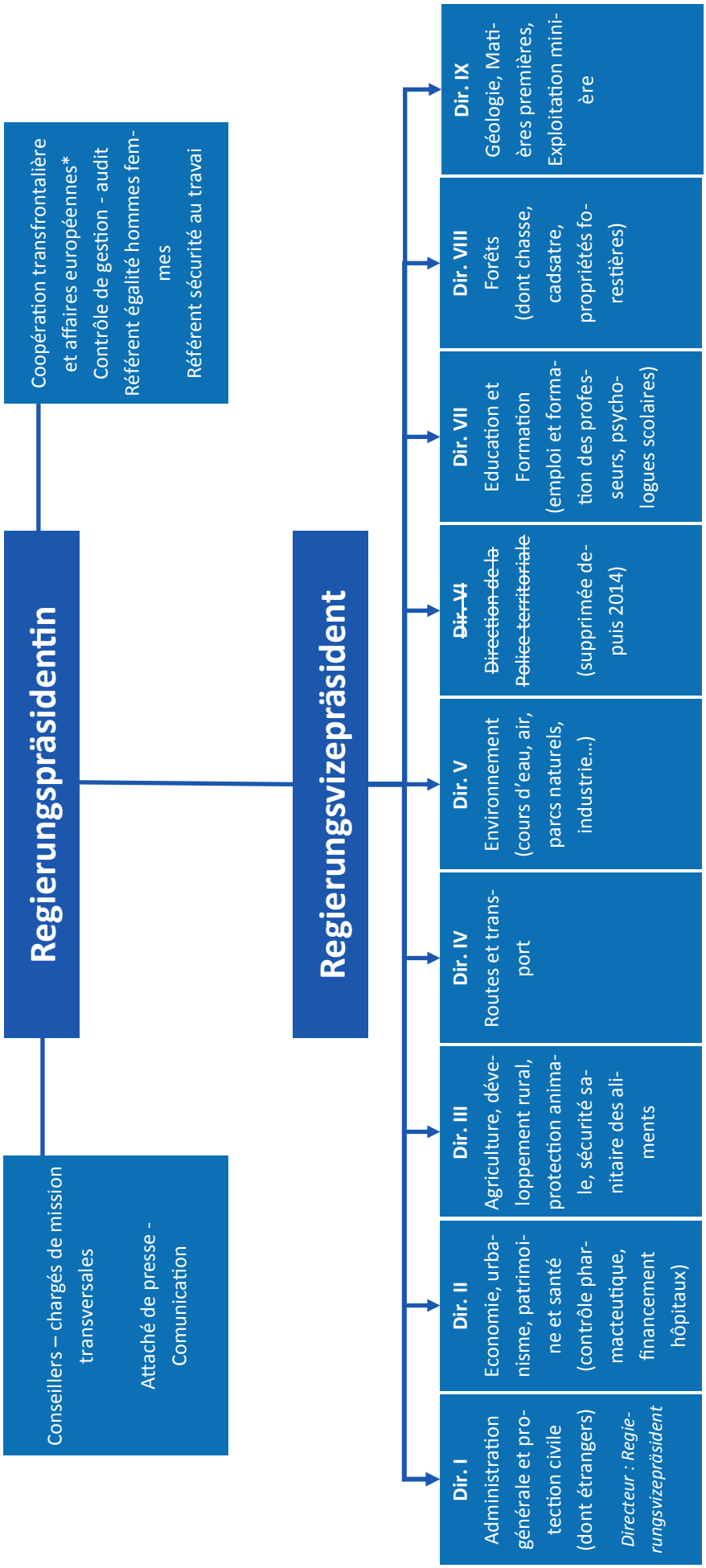

* Spécificité du Regierungspräsidium de Freiburg qui est compétente pour toute la coopération transfrontalière du Bade-Wurtemberg

IV.

Les collectivités territoriales : Kreise et Gemeinden (communes)

Organes du Kreis (exemple du Bade-Wurtemberg)

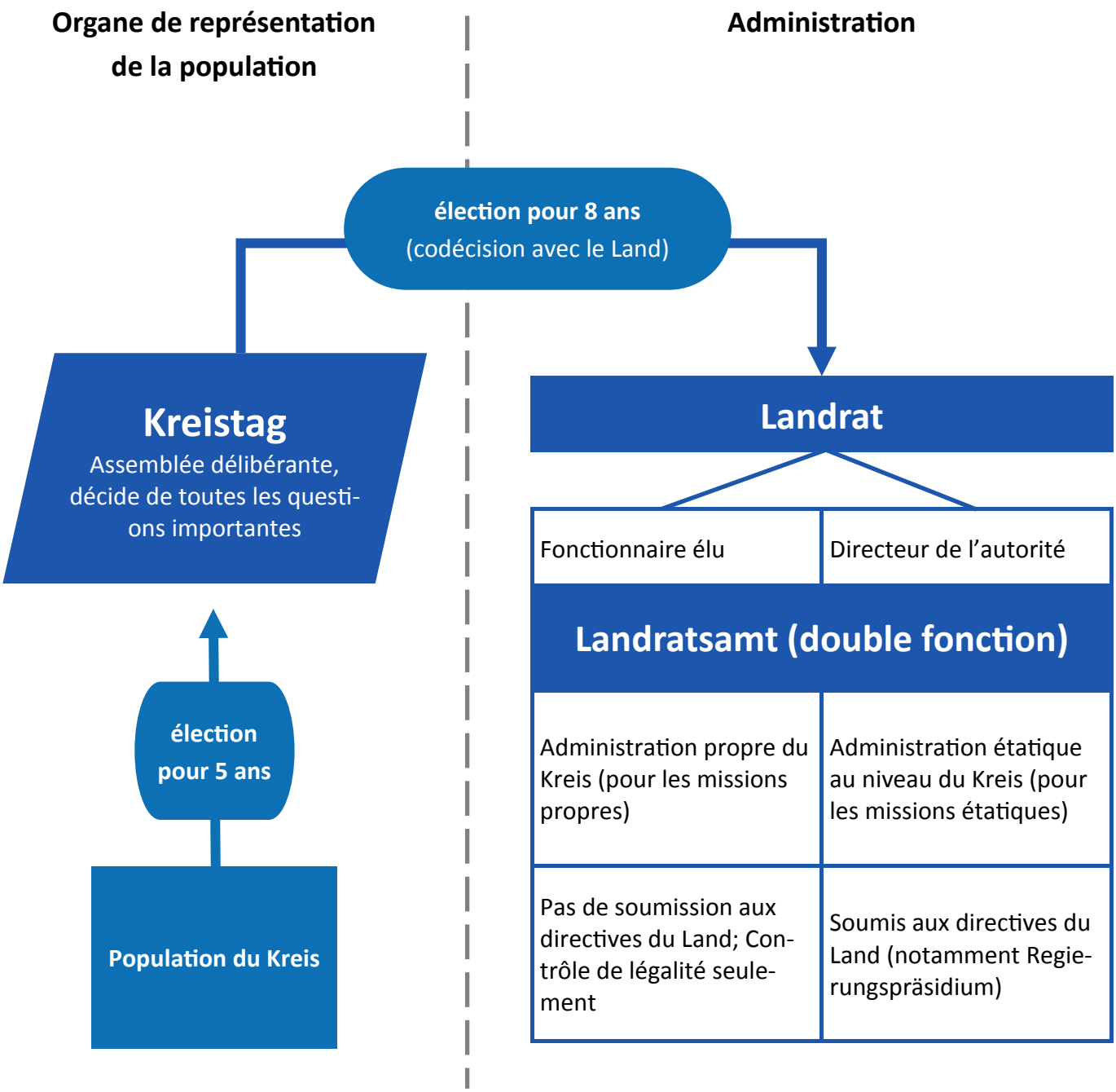

Compétences des Landkreise (exemple du Bade-Wurtemberg)

Missions propres facultatives Freiwillige Selbstverwaltungsaufgaben	Missions propres obligatoires fixées par les lois fédérales ou du Land Pflichtaufagen der Selbstverwaltung	Missions étatiques Staatliche Aufgaben
• pistes cyclables extra-communales • constructions d'infrastructures scolaires et sportives • écoles de musique pour les jeunes • université populaire (Volkshochschule) • Tourisme • services de consultation pédagogique. • Subventions aux centres de services sociaux (Sozialstationen) • etc. **de moins en moins de compétences facultatives**	SANS DIRECTIVES (*Pflichtaufgaben*) : • construction et entretien des routes du Kreis • lycées professionnels et spécialisés • aide sociale et aide à l'enfance • gestion des déchets/recyclage • transports en commun • transports scolaires • hôpitaux (à l'exception des hôpitaux universitaires, gérés par les Länder) AVEC DIRECTIVES *(Weisungsangelegenheiten)* • mise en œuvre des lois sur la péréquation des charges, sur les pensions alimentaires et sur l'allocation logement.	Les missions que le Landkreis exerce en tant qu'autorité étatique « inférieure » (*untere staatl. Verwaltungsbehörde*) sur instruction du Land et pour l'ensemble du Kreis sauf pour les grandes villes assimilées à un Kreis et les villes moyennes • permis de construire • sécurité et circulation routière, permis de conduire • permis, licences, autorisations… • services d'hygiène et de la sécurité alimentaire (inspection sanitaire) • santé publique • Unité vétérinaire locale • immatriculation (véhicule) • protection de l'environnement et entretien des cours d'eau • contrôle de légalité des communes
Contrôle de légalité *Rechtsaufsicht*	Contrôle de légalité *Rechtsaufsicht*	Contrôle de légalité et d'opportunité *Rechtsaufsicht + Fachaufsicht*

Organisation de l'administration de l'Ortenaukreis

Stabsstelle Landrat
(Collaborateurs directs du Landrat)
Presse et relations publiques, coopération transfrontalière

Stabsstelle Breitband
Mission Haut Débit

Landrat
+
Erster Landesbeamter

Rechnungsprüfungsamt
Audit- contrôle de gestion

Ortenau Klinikum
Régie directe de l'hôpital

Dezernat 1	Dezernat 2	Dezernat 3	Dezernat 4	Dezernat 5	Dezernat 6
Direction générale des ressources Dezernat	DG construction et immigration	DG Education, Jeunesse, Action sociale et Emploi	DG des affaires rurales	DG Sécurité et Ordre public	DG Affaires communales, Inspection du travail et Environnement
Direction support (SI, moyens généraux, process, assemblée)	Dir. de l'Urbanisme et du Logement *(dont permis de construire)*	Direction de l'Aide sociale	Direction de l'aménagement foncier *(remembrements, cadastre, SIG)*	Ordnungsamt : Direction du respect de la réglementation *(dont contraventions, autorisations, contrôles)*	Direction du contrôle de légalité et conseil aux communes
Direction des Ressources humaines	Dir. de l'immigration et intégration	Direction de la Jeunesse	Direction de l'agriculture	Direction de la santé publique *(médecine du travail, épidémies, bilan de santé à 4 ans)*	Direction de l'inspection du travail, du contrôle de la pollution et des déchets
Direction des Finances et Bâtiments	Dir. des transports et de la mobilité (réglementation de la circulation et des véhicules, sécurité routière, réseau bus)	Direction de l'éducation et de la culture	Direction de la gestion des forêts	Direction de la sécurité et qualité alimentaire et de la santé animale	Direction de l'environnement
Régie directe Ecomusée Vogtsbauernhof	Direction des Routes (construction entretien exploitation)	Dir. de l'action sociale et du soutien psychologique		Direction de la prévention des incendies et de la protection civile	Direction de la protection des sols et de la gestion de l'eau *(cours d'eau, eau potable, assainissement)*
Régie directe collecte et traitement des déchets		Jobcenter KAO insertion vers l'emploi *(aides financières et accompagnement)*			

Dezernat = DG direction générale adjointe ou déléguée ou Mission
Stabsstelle = cabinet ou mission transversale
Amt = direction subdivisée en services (Abteilungen, Referate, Sachgebiete)

Les communes (Gemeinden)

Les communes existaient avant l'Etat. Elles jouissent d'une longue et importante tradition. Elles sont le premier échelon de l'administration et sont donc très proches de la population. L'autonomie (Selbstverwaltung) est garantie par la Loi fondamentale allemande et par les constitutions des Länder. C'est pour cette raison que les communes sont en principe chargées de réaliser toutes les affaires locales dans l'intérêt public (clause de compétence générale) et cela sous leur propre responsabilité (libre administration).

Les droits conséquents de l'autonomie locale comprennent :

- La gestion financière
- La fiscalité locale
- La gestion du personnel
- L'aménagement et le développement de leur territoire
- Etc…

Les communes ont aussi des devoirs :

- Des missions propres obligatoires définies par la loi du Land ou du Bund (ex : aménagement et entretien des cimetières, urbanisme)
- Des missions étatiques déléguées par le Land (ex : état civil, organisation des élections)

La Loi fondamentale garantit l'autonomie des communes dans l'article 28 :

[Garantie fédérale relative aux constitutions des Länder, autonomie communale]

(1) L'ordre constitutionnel des Länder doit être conforme aux principes d'un Etat de droit républicain, démocratique et social, au sens de la présente Loi fondamentale. Dans les Länder, les arrondissements et les communes, le peuple doit avoir une représentation issue d'élections au suffrage universel direct, libre, égal et secret. Pour les élections dans les arrondissements et communes, les personnes possédant la nationalité d'un Etat membre de la Communauté européenne sont également électrices et éligibles dans les conditions du droit de la Communauté européenne. Dans les communes, l'assemblée des citoyens de la commune peut tenir lieu de corps élu.

« (2) Aux communes doit être garanti **le droit de régler, sous leur propre responsabilité, toutes les affaires de la communauté locale, dans le cadre des lois**. Les groupements de communes ont également le droit d'autonomie dans le cadre de leurs attributions légales et dans les conditions définies par la loi. La garantie d'autonomie couvre également les bases de l'autonomie financière; ces bases comprennent une ressource fiscale qui est assise sur le potentiel économique et dont les communes bénéficiares fixent le taux de perception. »

(3) La Fédération garantit la conformité de l'ordre constitutionnel des Länder avec les droits fondamentaux et avec les dispositions des alinéas 1 et 2.

(Traduction Euro-Institut)

Le Land précise le principe d'autonomie des communes dans l'article 71 de la Constitution du Land (Landesverfassung Baden-Württemberg) :

(1) Le Land garantit aux communes, aux groupements communaux ainsi qu'aux syndicats intercommunaux le droit à l'autonomie. Ils administrent eux-mêmes les affaires locales dans le cadre de la loi et en sont entièrement responsables. Cette règle vaut également pour tous les collectivités et établissements de droit public qui agissent dans les limites définies par la loi.

(2) Les communes sont, sur leur territoire, les seules gestionnaires des missions publiques tant que ces dernières n'ont pas été confiées par la loi à d'autres structures mieux adaptées au vu de l'intérêt général. Les regroupements communaux sont, dans le cadre de leurs compétences, soumis à cette même règle.

(3) La loi peut transférer certaines missions publiques existantes ou des missions publiques nouvelles aux communes et regroupements communaux. Parallèlement, des dispositions quant à la couverture des coûts sont à prendre. Une péréquation financière est à prévoir si ces missions créent une charge supplémentaire notable pour les communes ou les groupements communaux […].

(4) Avant que des questions d'ordre général concernant les communes ou les regroupements communaux ne soient réglées par loi ou règlement, ces derniers doivent être consultés en temps voulu.

Landesverfassung Baden-Württemberg : http://www.lpb-bw.de/bwverf/Landesverfassung-BW.pdf. (consulté le 12/03/2013).

(Traduction Euro-Institut)

Communes et nombre d'habitants en Allemagne

Nombre d'habitants par commune	Allemagne 2011	Bade-Wurtemberg	Rhénanie-Palatinat	Sarre	France 2013
< 100 hab	204	1	138	-	3 485
100 - 200	473	4	258	-	5 860
200-500	1 536	28	667	-	10 408
500-2 000	3 730	149	907	-	11 570
2 000-10 000	3 573	668	290	13	4 168
10 000 - 100 000	1 497	242	41	38	906
100 - 500 000	65	8	4	1	38
> 500 000 hab	14	1	-	-	3
Total	**11 092**	**1 101**	**2 305**	**52**	**36.529**

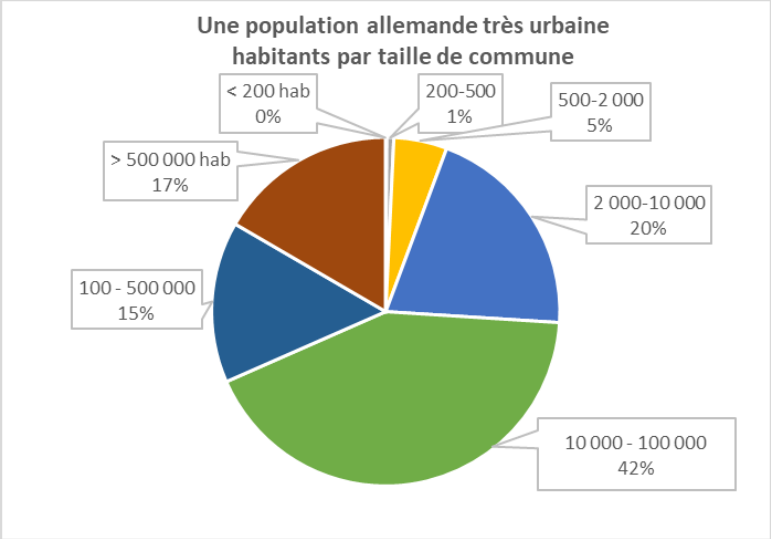

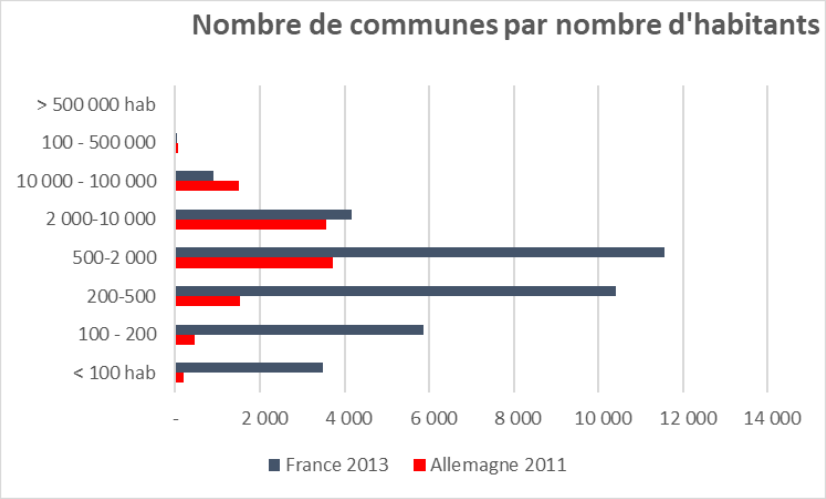

Sources :
site Internet du Statistisches Bundesamt (http://www.destatis.de) données 2015 pour les communes et du recensement 2011 pour la population
INSEE données 2013

Les types de communes suivant la taille

Ortsteil	Gemeinde ex: Rheinau	große Kreisstadt ex : Lahr	kreisfreie Stadt ex: Freiburg
• entité locale qui n'est plus une commune indépendante • administrée par des bénévoles : Ortsvorsteher, Ortsrat • fait partie d'une commune • peut avoir sur son territoire une antenne de la mairie	• 1101 communes indépendantes • Maire professionnel (si > 2000 habitants) ou bénévole • exerce toutes les compétences communales	• 94 villes moyennes > 20 000 habitants • dispose d'une administration • fait partie d'un Landkreis • exerce toutes les compétences communales • assure certaines missions étatiques à la place du Landkreis	• 9 grandes villes assimilées à un Kreis • dispose d'une administration • ne fait pas partie d'un Landkreis • assure à la fois les compétences communales et du Kreis

+ Kreis

+ Kreis en partie

+ Regierungspräsidium

= ensemble des services publics intervenant pour les habitants de cette commune

Les missions des communes [1]

Missions propres facultatives Freiwillige Selbstverwaltungsaufgaben	Missions propres obligatoires fixées par les lois fédérales ou du Land Pflichtaufgaben der Selbstverwaltung	Missions étatiques déléguées Auftragsangelegenheiten
• promotion économique locale • gestion des entreprises de production et de distribution d'énergie (par exemple : électricité, gaz) • installations à caractère social • affaires culturelles • promotion de la construction de logements • promotion du sport • jumelage avec les communes étrangères • etc.	• urbanisme (élaboration des plans d'occupation des sols et des schémas directeurs d'aménagement du territoire) • construction et entretien de la voirie locale • eau – assainissement • construction et entretien des écoles primaires, des collèges et lycées • prévention des sinistres • entretien et gestion des voies d'eau • aménagement et entretien des cimetières • viabilisation des lotissements • assainissement urbain et rénovation des quartiers • etc.	• maintien de l'ordre public (sauf tâches de la police) • état-civil • établissement de pièces d'identité • recensement démographique et études statistiques • organisation des élections • etc.
Contrôle de légalité *Rechtsaufsicht*	Contrôle de légalité *Rechtsaufsicht*	Contrôle de légalité et d'opportunité *Rechtsaufsicht + Fachaufsicht*

[1] Les kreisfreie Städte (grandes villes assimilées à un Kreis) et große Kreisstädte (villes moyennes) exercent en plus des missions communales respectivement toutes les missions des Kreise et une partie des missions étatiques des Kreise.

Organisation de l'administration de la ville de Kehl

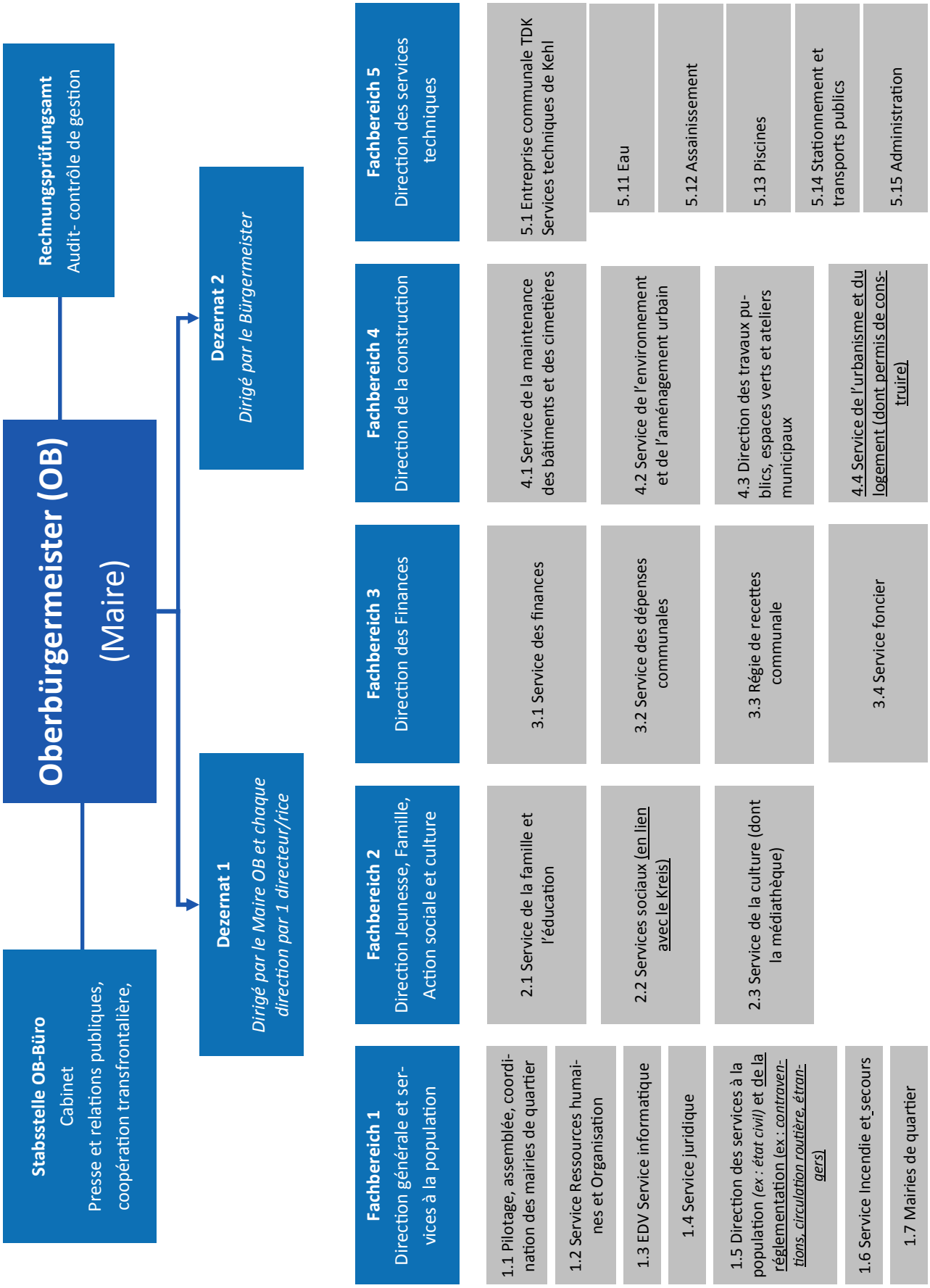

Dezernat = DG direction générale adjointe ou déléguée ou Mission
Stabsstelle = cabinet ou mission transversale
Fachbereich = direction subdivisée en services (Abteilungen)
En souligné services étatiques en tant que große Kreisstadt, à la place du Kreis

Modèle d'organisation communale d'Allemagne du Sud

Le modèle d'organisation communale d'Allemagne du Sud (Süddeutsche Ratsverfassung) a été, surtout au cours des années 1990, adopté par tous les Länder allemands mis à part la Hesse qui applique la *Magistratsverfassung.* Dans tous les *Länder,* le maire est élu par suffrage universel direct. En ce qui concerne les différences qui subsistent dans l'application du modèle d'organisation communale d'Allemagne du Sud, les opinions des experts divergent. Si pour les uns, il s'agit de petites différences entre les organisations communales, ces différences sont considérables pour les autres (cf. Bogumil/ Holtkamp, 2005, p. 54).

Nous présenterons ici le modèle adopté dans le Bade-Wurtemberg.

POPULATION	
élit	élit
CONSEIL MUNICIPAL **(suffrage universel direct, panachage et cumul de voix)**	**MAIRE** **(suffrage universel direct)**
Position statutaire Représente la population Compétence générale Décisions fondamentales Décisions importantes Directives à l'administration Contrôle de l'administration	**Position statutaire** **Président du conseil municipal et de toutes les commissions** Préparation des séances Présidence du conseil et des commissions Exécution des décisions **Dirige l'administration** Chef du personnel Direction de l'organisation interne de l'administration Prise en charge des affaires quotidiennes de la commune Prise en charge des tâches déléguées (par loi ou conseil) **Représente la commune à l'extérieur**

Sources :
Bogumil Jörg / Holtkamp Lars : Kommunalpolitik und Kommunalverwaltung, 2005, Hagen
Schubert, Klaus/Martina Klein: Das Politiklexikon. 4., aktual. Aufl. Bonn: Dietz 2006.
(http://www.bpb.de/nachschlagen/lexika/politiklexikon/17722/kommunalverfassungen; 12/03/2013)

Les organes de la commune en Allemagne du Sud

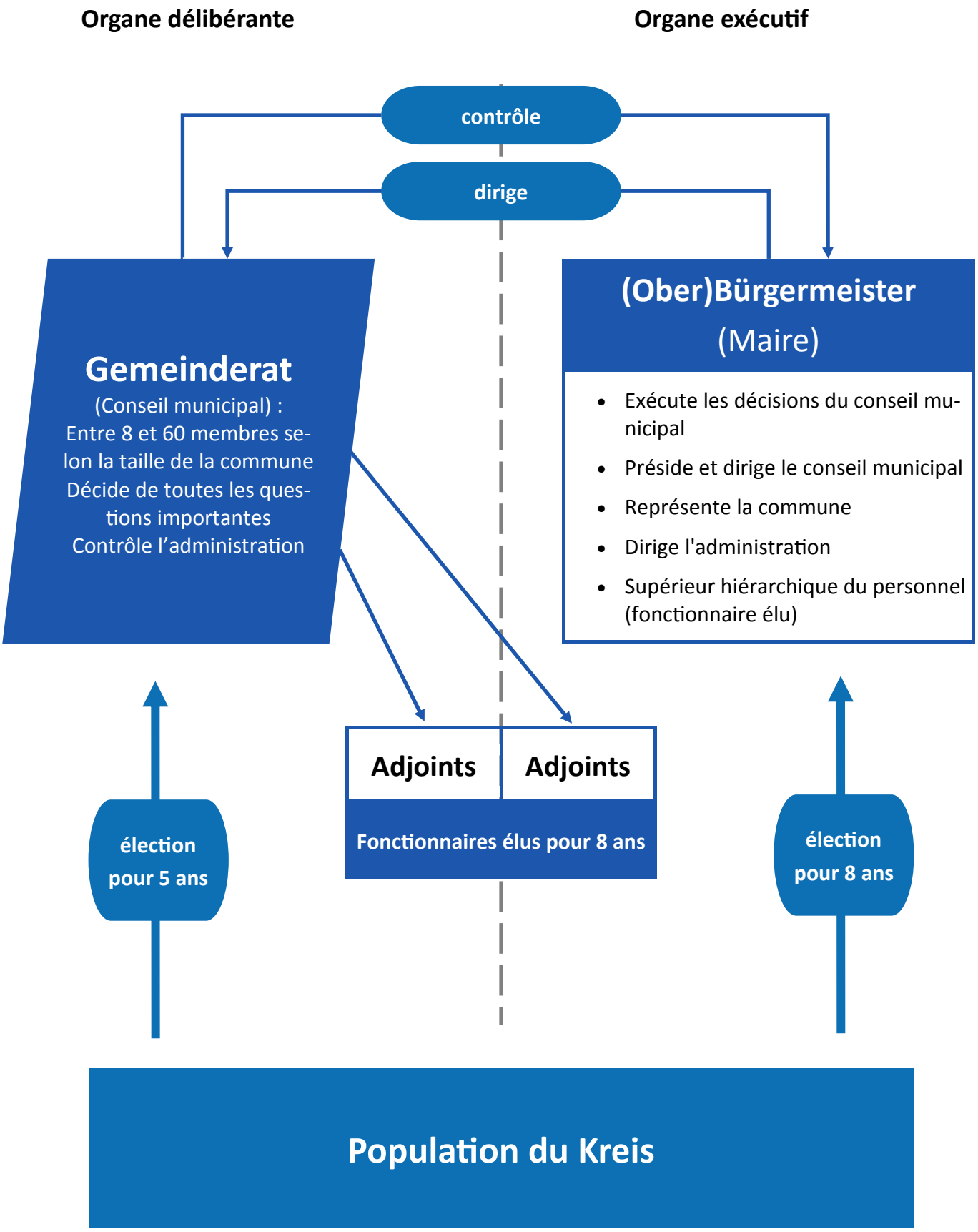

Position du maire en France et en Allemagne

	France	Allemagne (système dans le sud de l'Allemagne)
Taille de la commune (en moyenne):	**plus petite**	**plus grande (loi sur le regroupement des communes)**
Election	**indirecte (élu par le conseil municipal)**	**suffrage universel direct (élu par la population)**
Fonction	**bénévole (indemnités)**	**emploi à temps plein**
Qualifications particulières	**pas de préalable**	**souvent praticien, spécialiste de la gestion administrative**
Origine	**habitant de la commune (ou lien avec)**	**en général extérieur à la commune (assure l'indépendance)**
Dans le conseil municipal	**avec une majorité**	**sans majorité (en général)**
Frais de la campagne électorale	**personnes physiques ou morales (partis ou groupement politique)**	**engagement personnel (situation particulière dans les grandes villes)**
Salaire/indemnisation	**indemnités (insatisfaisantes)**	**rémunération (satisfaisante)**
Type de management	**essentiellement travail d'équipe**	**essentiellement seul**
Adjoints	• élus par le conseil municipal • Bénévoles • attributions fixées sans l'aval du conseil municipal • plus nombreux	• élus par le conseil municipal mais n'en font pas partie • à temps plein • attributions fixées en accord avec le conseil municipal (à partir de 10.000 habitants)
Représentation de l'État au niveau local	**représente l'Etat (police/état civil)**	**ne représente pas l'Etat, représente la commune**
Droit de veto	**Non (Préfet)**	**Oui**
Pouvoir de décider seul en urgence	**Non**	**Oui**

Les fusions de communes

Dans les années 70, la plupart des Länder ont fusionné leurs communes (tout en gardant des maires de « quartier »), pour que les communes disposent d'une taille critique suffisante.

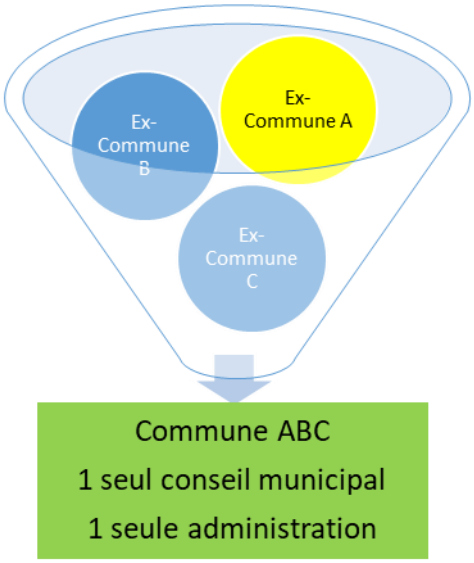

Les anciennes petites communes sont devenues des quartiers ou hameaux (Stadtteile / Ortschaften).

Le représentant de quartier (**Ortsvorsteher**) et son conseil de quartier (Ortsrat), élus par la population en même temps que le conseil municipal, défendent les intérêts des habitants du quartier. Ainsi, le conseil municipal consulte le conseil de quartier avant toute décision qui le concerne. Ce droit s'appelle en allemand « Anhörungsrecht », littéralement droit d'être auditionné.

Coopération intercommunale (zwischengemeindliche Zusammenarbeit

Rechtsform (forme juridique)	Zweckverband (syndicat intercommunal)	Öffentlich-rechtliche Vereinbarung (convention intercommunale)
Rechtsperson **(personnalité juridique)**	Ja (oui)	Nein (non)
Mitglieder **(membres)**	Kommunale Körperschaften, Privatpersonen (collectivités territoriales, particuliers)	Kommunale Körperschaften, Privatpersonen (collectivités territoriales, particuliers)
Aufgaben **(compétences)**	Bestimmt in der Satzung (fixées dans les statuts) 1 thématique par syndicat	Bestimmt in der Vereinbarung (fixées dans la convention) Objet précis
Eigene Organe **(autorités compétentes propres)**	Ja (oui) Vorsitzender (président) Verbandsversammlung (assemblée du syndicat)	Nein (non) Bürgermeister der erfüllenden Gemeinde (maire de la commune responsable) Gemeinderat (conseil municipal) oder gemeinsamer Ausschuss (ou commission commune - facultative)
Exemples	eau, assainissement, ordures ménagères, transports en commun	mutualisation d'équipements ou de personnel
Eigener Haushalt **(budget propre)**	Ja (oui)	Nein (non)

Coopération entre collectivités

Rechtsform **(Caractère juridique)**	**Gemeindeverwaltungsverband** **(Syndicat intercommunal –** **vocation : administration, planification)**	**Vereinbarte Verwaltungsgemeinschaft** **(Convention intercommunale –** **vocation : administration, planification)**
Rechtsform **(personnalité juridique)**	ja (oui)	nein (non)
Mitglieder **(membres)**	Nur benachbarte Gemeinden (seulement les communes voisines)	nur benachbarte Gemeinden (seulement les communes voisines) um eine größere Gemeinde
Aufgaben **(obligations)**	Plusieurs compétences ou préparation des documents d'aménagement fixiert in Satzung (spécifiées dans les statuts) Beratung der Mitglieder (conseiller les membres) - Possible mise à dispositon du personnel) - ***Erledigungsaufgaben*** (le syndicat intercommunal exécute ces tâches au nom des communes) - ***Erfüllungsaufgaben*** (le syndicat intercommunal accomplit ces tâches à la place des communes, en tant que compétence propre)	fixiert in der Vereinbarung (spécifiées dans la convention) Beratung der Mitglieder (conseiller les membres) - Possible mise à dispositon du personnel par la commune centre - ***Erledigungsaufgaben*** (la commune centre exécute ces tâches au nom des communes)
Eigene Organe **(autorités compétentes propres)**	ja (oui) Vorsitzender (président) Verbandsversammlung (assemblée générale)	ja/nein (oui/non) Bürgermeister der erfüllenden Gemeinde (maire de la commune responsable) Gemeinsamer Ausschuss der beteiligten Gemeinden (zwingend) (commission commune, obligatoire)
Eigener Haushalt **(budget propre)**	ja (oui)	nein (non)

Les autorités de contrôle des actes des communes

exemple du Bade-Wurtemberg

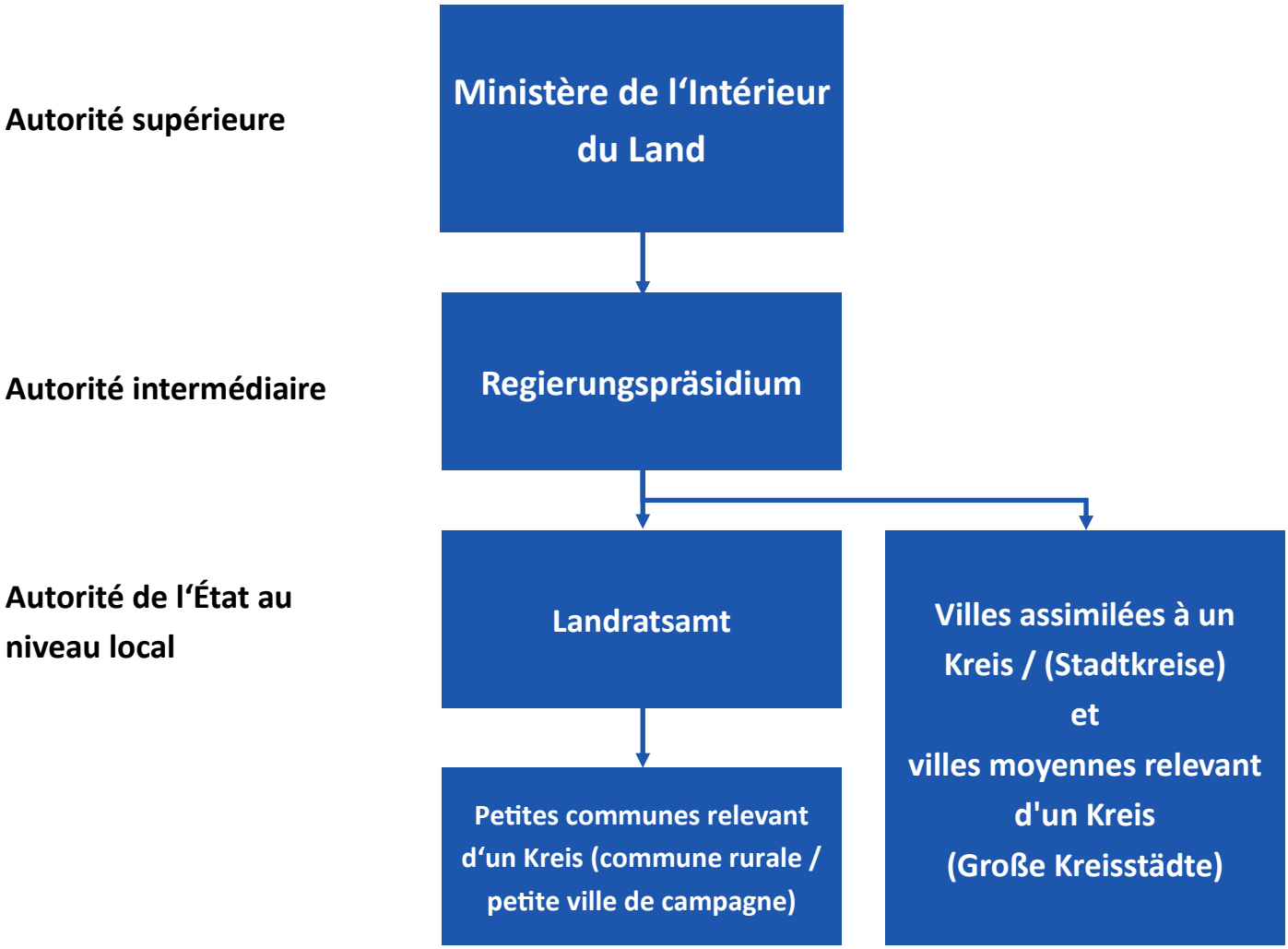

V.

Les finances publiques

Système de péréquation financière primaire

Schéma des recettes fiscales perçues par les communes

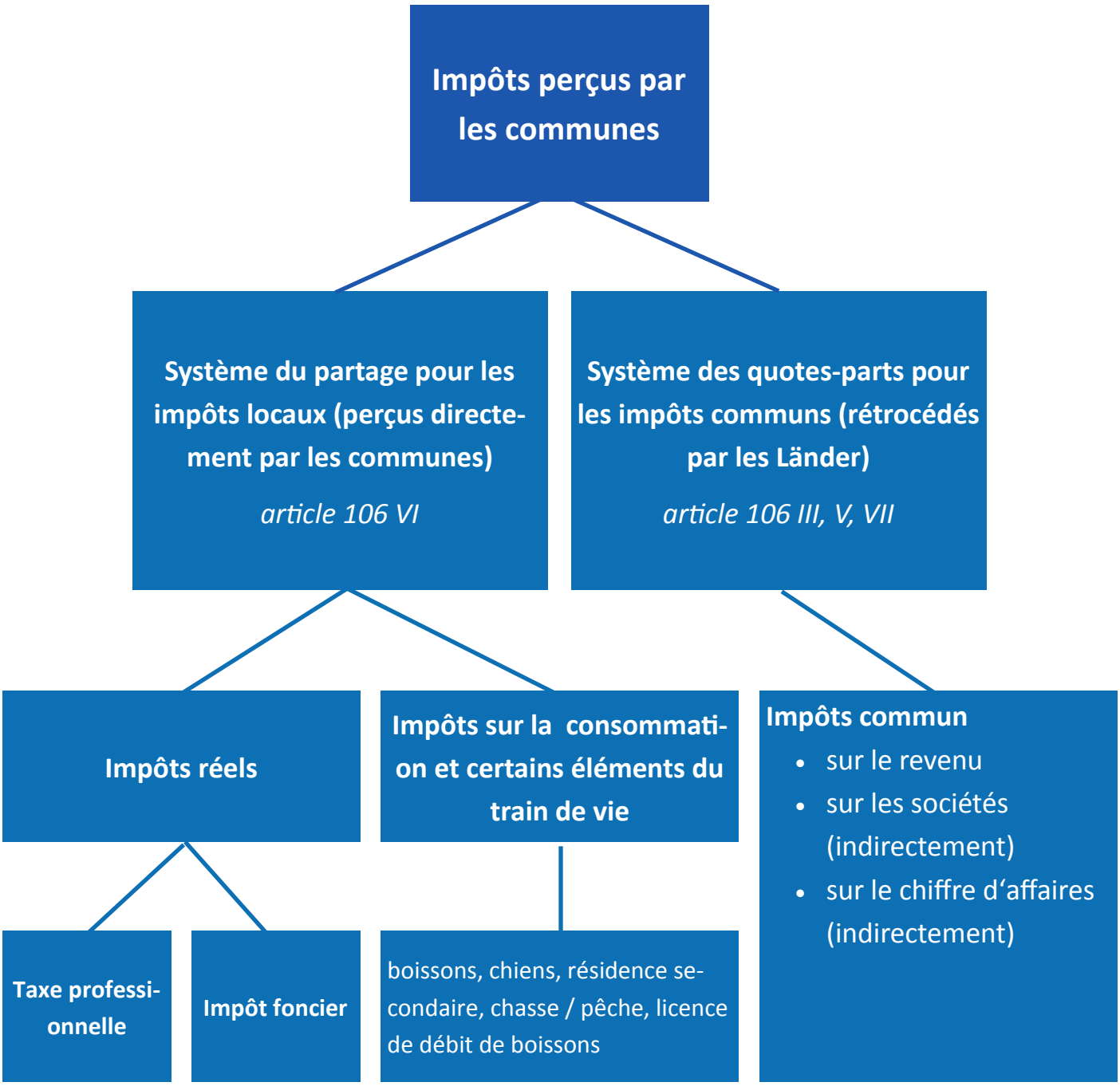

Répartition des recettes fiscales d'après l'article 106 de la Loi fondamentale

entre Bund, Länder et communes, selon la nature de l'impôt

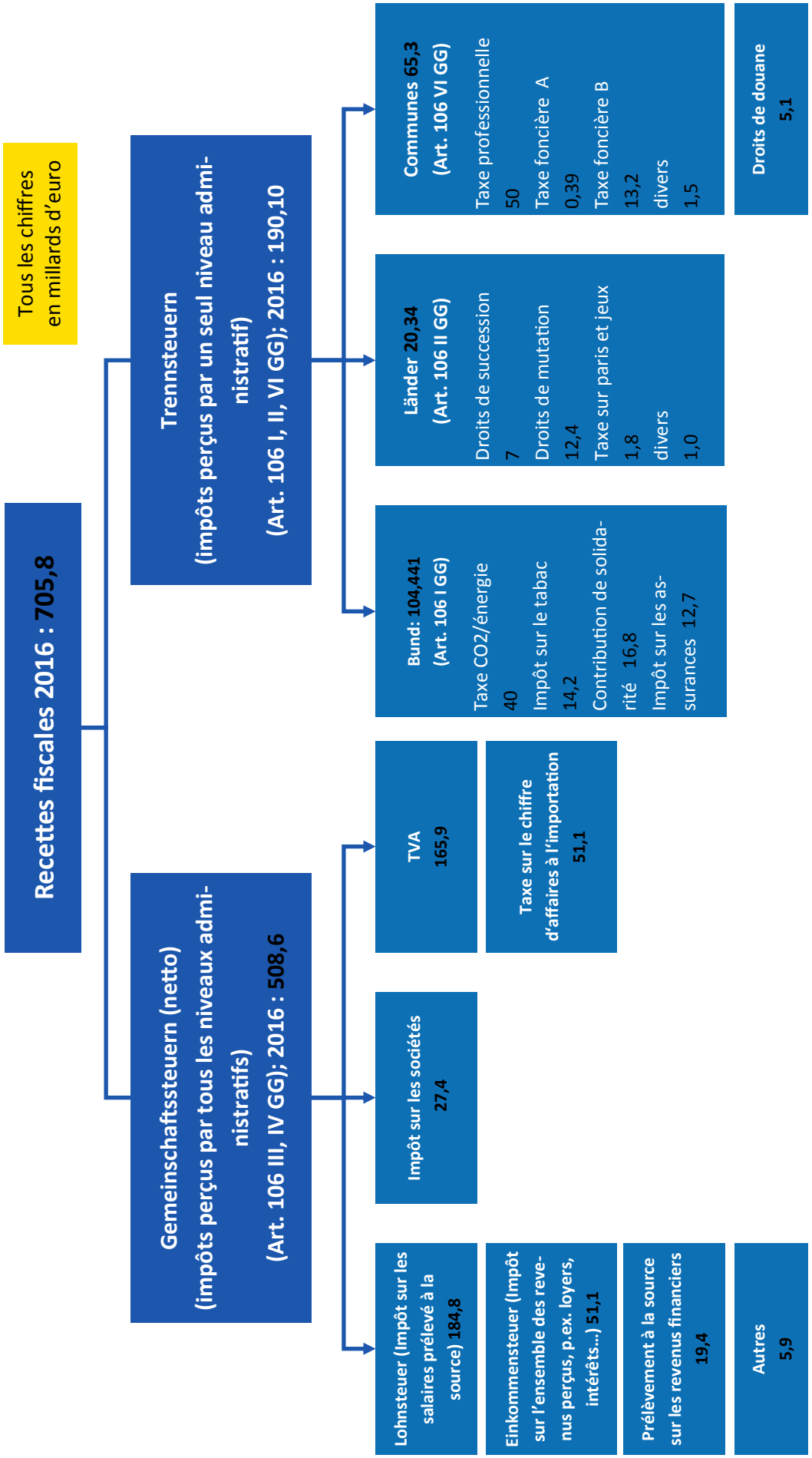

Pour les recettes fiscales, on différencie quatre domaines : les impôts communs, les impôts du Bund, ceux des Länder et ceux des communes. Les impôts ayant le rendement le plus important sont l'impôt sur les revenus et la TVA.
L'impôt sur le chiffre d'affaires (TVA et taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation) est la première source de recettes du Bund. Il en reçoit plus de la moitié. Les recettes de l'impôt sur les salaires et les revenus perçus sont partagées entre le Bund (42,5%) les Länder (42,5%) et les communes (15 %). L'impôt sur les sociétés est reparti 50/50 entre les Länder et le Bund.

Source : Statistisches Bundesamt, Statistisches Jahrbuch 2016, montant des impôts avant répartition
https://www.destatis.de/DE/ZahlenFakten/GesellschaftStaat/OeffentlicheFinanzenSteuern/Steuern/Steuerhaushalt/Tabellen_Steuerhaushalt.html

Les finances des collectivités au Bade-Wurtemberg

Ressources garanties par le Land

La constitution du Land de Bade Wurtemberg pose certaines garanties :

- Art 71 §3 : La loi peut transférer aux collectivités des compétences existantes ou nouvelles. Dans ce cas, des modalités sur la couverture des coûts doivent être adoptées. Si des modifications ultérieures de ces compétences obligatoires entraînent un surcoût conséquent pour les collectivités, il faut créer une compensation financière qui y correspond. Cela vaut aussi lorsque des compétences facultatives sont transformées en compétences obligatoires par le Land ou si des exigences nouvelles sont demandées pour des compétences existantes.
- Art 71 &4 : Les collectivités ou leurs associations doivent être consultées sur les changements qui les concernent, notamment pour estimer les conséquences financières.
- Art. 73 §1 : Le land veille à ce que les collectivités puissent remplir leurs missions.
- Art 73 §2 : Les communes et les Kreise ont le droit de lever l'impôt et autres recettes dans le respect des lois
- Art 73 §3 : Les communes et leurs groupements reçoivent une partie des impôts du Land du fait de leurs missions pour le compte du Land.

Ressources propres des collectivités 61 %	Dotations du Land 39 %
Part de fiscalité nationale : impôt sur le revenu, taxe sur les revenus financiers, TVA… 21 %	Compensations financières par le Land pour les compétences transférées et les coûts induits par la loi (Sonderlastenausgleiche)
Impôts locaux : taxe foncière, taxe professionnelle 18 %	Péréquation financière par le Land pour garantir la libre administration et compenser les recettes fiscales insuffisantes (Schlüsselzuweisungen)
Vente de services, produits immobiliers, financements par d'autres collectivités 22 %	

Investissement

Le Land de Bade-Wurtemberg soutient les communes dans leurs investissements.

- Kommunaler Investitionsfonds (KIF) 865 M€ en 2017 distribué en fonction de projets concrets pour les écoles, les hôpitaux, les stations d'épurations…
- Kommunale Investitionspauschale (KIP) 852 M€ en 2017 distribué de manière forfaitaire afin que les communes conservent une capacité d'investissement

Globalement, les compte des collectivités sont en équilibre voire en excédent. Localement il y a bien sûr des disparités et des communes plus riches que d'autres.

VI.

La fonction publique

La fonction publique en Allemagne

Effectifs en Allemagne fin juin 2015 (en milliers)

Total des effectifs *Dont à temps partiel*	**4 645** *1 487*	100 % *32 %*
dont :		
Fonctionnaires (Beamte) et Magistrats Militaires de carrière	1 671 + 166	40 %
Salariés contractuels (Angestellte)	2 808	60 %

plus:

Salariés d'organismes privés à financement public (hors églises)	1 173	**Total secteur public : 5 811**

Entre 1991 et 2008, les effectifs de la fonction publique ont baissé d'un tiers, notamment parce que les contrats n'ont pas été reconduits. Sur la même période, la proportion de temps partiels est passée de 15 à 32 %, avec l'arrivée de plus de femmes sur le marché du travail et le recours au temps partiel en préparation à la retraite. Les chiffres sont à peu près stables depuis et démontrent d'une volonté de limiter les dépenses de personnel, les temps partiels n'étant pas été compensés par des embauches.

Effectifs en France fin 2014 (en milliers):
(Fonction publique de l'État, territoriale, hospitalière)

Total des effectifs	**5 448**	100 % *(dont 20,7 % à temps partiel)*
dont :		
Fonctionnaires Militaires	3 844 303	70,6 % 5,6 %
Contractuels et autres statuts	661	23,9 %

plus :

Salariés d'organismes privés à financement public (hors églises)	722	**Total secteur public: 6,17 millions**

Sources :
https://www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/FinanzenSteuern/OeffentlicherDienst/PersonaloeffentlicherDienst.html
Source : Statistisches Jahrbuch 2016 Fachserie 14 Reihe 6, 2.1 S1, 31.06.2015
http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/rapports_annuels/2015/chiffres_cles_2015.pdf
Les effectifs de la fonction publique ont augmenté de 0,4 % entre 2004 et 2014.

Répartition des effectifs de la fonction publique en Allemagne en 2012/2015

	2012	2015
Fédération	**513 900 (= 11,1 %)**	**489 440 (=10,5 %)**
Collectivités territoriales	**1 386 100 (= 30 %)**	**1 439 485 (= 31 %)**
Länder	**2 346 500 (= 50,8 %)**	**2 346 945 (= 50,5 %)**
Fonction Publique indirecte*	**370 800 (= 8,1 %)**	**369 585 (= 8 %)**
Total	**4 617 400 (= 100 %)**	**4 645 450**

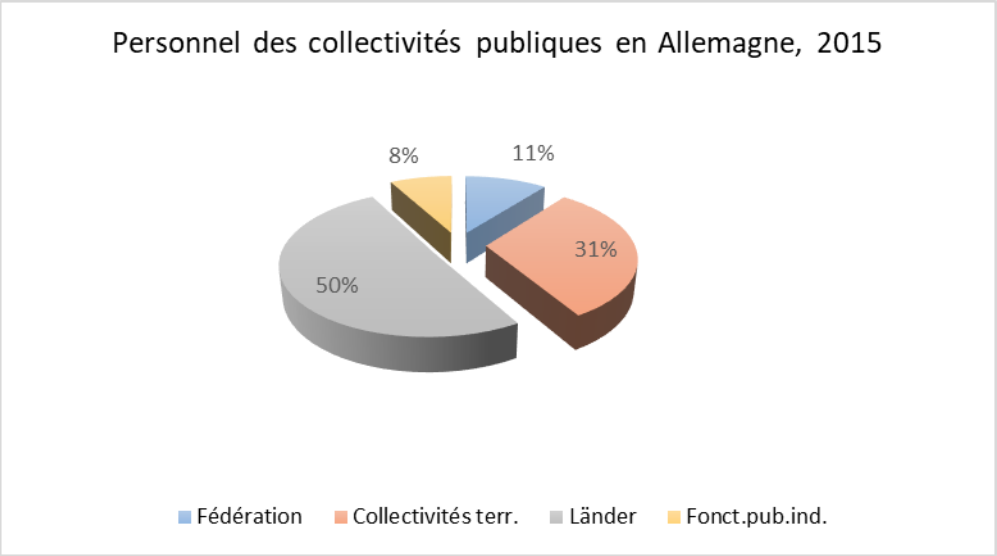

***Fonction publique indirecte :**

- organismes d'assurance invalidité vieillesse
- administration du travail (Bundesagentur für Arbeit)

sont comptés les 608 000 salariés des entreprises publiques (ex :eau, transport) ou syndicats mixtes.

Sources :
https://www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/FinanzenSteuern/OeffentlicherDienst/PersonaloeffentlicherDienst.html
Statistisches Jahrbuch 2016 Fachserie 14 Reihe 6, 1.2.1, 31.06.2015

Statut juridique des agents publics

FONCTIONNAIRES (Beamte)	EMPLOYÉS ET OUVRIERS (Angestellte)
Droit Public	**Droit Privé**
La loi fixe : • Recrutement • exercice des fonctions et carrières • salaire, prestations sociales etc. • interdiction du droit de grève	**La loi fixe :** • contrat de travail • conventions collectives
Territoriaux : 186 090 (13 %) **des Länder :** 1 273 175 (54 %)	**Territoriaux : 1 253 395 (87 %)** **des Länder** : 1 073 600 (46 %)

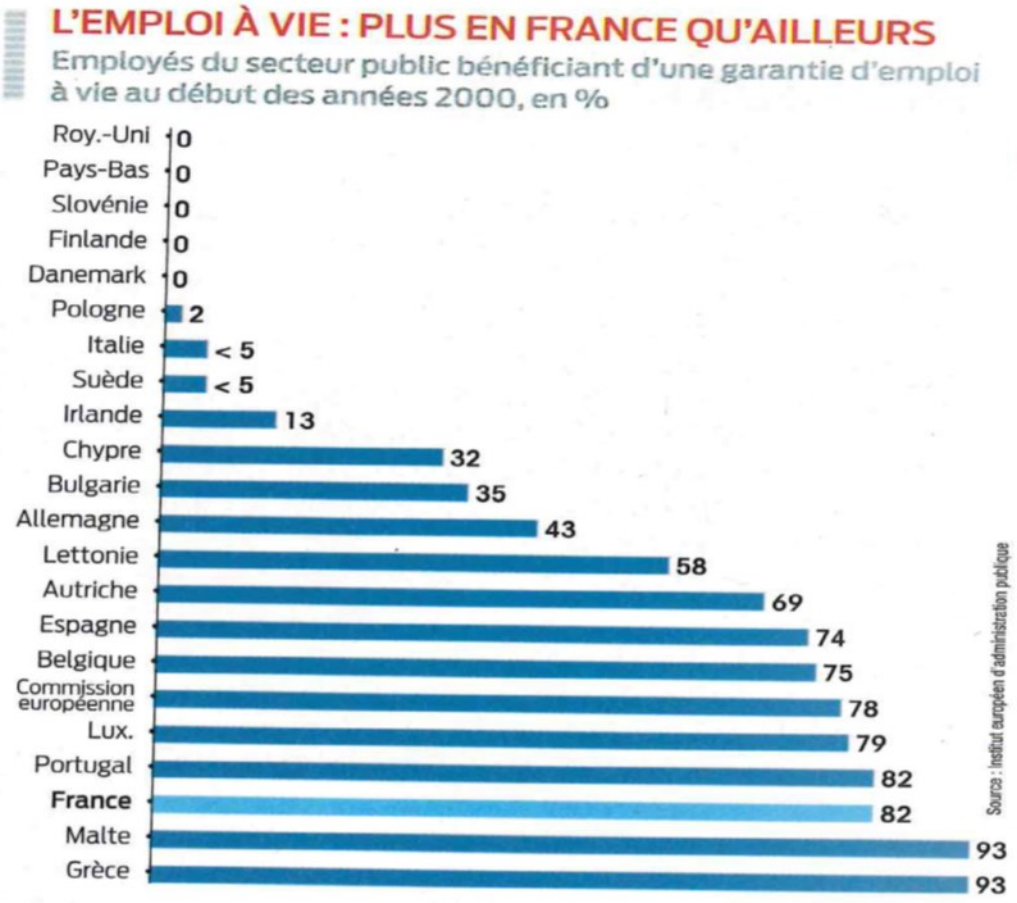

La formation pour la fonction publique

Etat (Bund et Land) et collectivités locales
Postes en administration générale

Niveau supérieur **Höherer Dienst A13 – A 16** **Equivalent A – A+ en France**	Diplôme universitaire (en règle générale Bac + 5) + 2 ans de stage (*Vorbereitungsdienst)* Examen final
Niveau élevé/moyen-supérieur **Gehobener Dienst A9-A13** **Equivalent B-A en France**	Baccalauréat ou équivalent + Licence (Bachelor) « Gehobener Verwaltungsdienst » - env. moitié cours, moitié formation pratique Statut : élève-fonctionnaire Examen final
Niveau moyen **Mittlerer Dienst A6 – A9** **Equivalent C-B en France**	Mittlere Reife (Brevet des collèges) + En Bade-Wurtemberg : 13 mois de stage 11 mois de cours Examen final
Niveau d'exécution **Einfacher Dienst A1 – A5** **Rare, équivalent C en France**	Diplôme de fin d'études secondaires premier cycle + Stage de 6 mois

Quelques sites internet pour aller plus loin...

http://www.bundesregierung.de/Webs/Breg/FR/Homepage/home.html
Présentation de la Chancellerie, des ministères fédéraux (organisation, fonction, politiques menées). Informations sur l'Allemagne : histoire, pays, population. Liens avec d'autres sites internet. – En français.

http://www.bundesrat.de/

http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de/fr/
Allemagne Faits et réalités –Site animé par le Ministère fédéral des Affaires étrangères. – En français.

http://www.baden-wuerttemberg.de
Informations sur le Land : ministères, Landtag, culture, partenariats (notamment dans le cadre de la coopération transfrontalière). – En allemand, anglais et français.

http://www.ortenaukreis.de
Landratsamt, Landkreis, villes et communes de l'Ortenaukreis, Kreistag : présentations et contacts. – En allemand, anglais et français. (consulté le 03/04/14)

http://www.kehl.de
Administration, informations touristiques et calendrier des manifestations à Kehl. – En allemand et en français.

http://www.lahr.de/
Administration, informations touristiques et calendrier des manifestations à Lahr. – En allemand, anglais et français.

http://www.landkreis-karlsruhe.de
Présentation du Landkreis Karlsruhe : Kreistag, administration, contacts, villes et communes, actualités, site économique, informations touristiques. – En allemand.

http://www.breisgau-hochschwarzwald.de/pb/,Lfr/62908.html
Présentation du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald : Kreistag, administration, contacts, villes et communes, actualités, économie, informations touristiques. – En allemand et en français.

http://www.freiburg.de
Administration, informations touristiques et calendrier des manifestations à Freiburg. – En allemand, anglais, français et autres.

http://www.france-allemagne.fr/-France-.html
Portail franco-allemand– En français.

http://www.ambafrance-de.org/-Francais-
Site internet de l'Ambassade de France en Allemagne. Informations notamment sur la coopération franco-allemande : fondements, réseaux, déclarations officielles. – En français.

Euro-Institut

Villa Rehfus, Rehfusplatz 11
D-77694 Kehl

Tél. +49 (0) 7851 7407-0
Fax. +49 (0) 7851 7407-33

www.euroinstitut.org
info@euroinstitut.org

Mars 2018
© Euro-Institut - Tous droits réservés